

Aujourd'hui



C7 MICHAEL JACKSON

Dans sa première intervention publique depuis des semaines, Michael Jackson, accusé d'attentat à la pudeur, clame son innocence.

B1 CLAUDE RYAN

Selon Claude Ryan, les fonds fédéraux de refection d'infrastructures devraient être aiguillés en priorité vers les routes et les aqueducs.

S3 ISLANDERS 5 CANADIEN 3

Le Canadien a accordé quatre buts aux Islanders en première période, et même s'il est ensuite remonté à 4-3, il fut obligé de s'incliner.

Sommaire

Annnonces classées
Immobilier..... C10-C11
marchandises..... C11-C12
emplois..... C12
automobiles..... C12-C13
propositions d'affaires..... C14
Arts et spectacles
Informations..... C7 à C16
Cine-horaire..... C9
Télé-horaire..... C8
Télévision..... C7
Bandes dessinées..... C13
Bridge..... C13
Décès..... C14
Économie..... B4 à B10
Êtes-vous observateur?..... C10
Feuilleton..... C11
Horoscope..... C12
Le monde..... B3
Loteries — résultats..... A11
Mots croisés..... C13
Mot mystère..... C11
Quoi faire..... C6
Sortir..... C1 à C5

GREP
DOPE SOLICITERA UN 3^e MANDAT



La SQ conclut à une force excessive et à des lésions corporelles graves

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Quatre policiers de la Communauté urbaine de Montréal peuvent maintenant faire face à de multiples accusations criminelles pour «avoir utilisé une force excessive» et pour «avoir causé des lésions corporelles graves», le 14 décembre dernier, en procédant à Laval à l'arrestation du chauffeur de taxi Richard Barnabé,

38 ans, qui repose toujours dans un état critique à l'hôpital Royal Victoria.

Des accusations de tentative de meurtre, peu probables mais tout de même possibles, pourraient être envisagées par le procureur général Gil Rémillard. Barnabé, selon l'enquête, a été roué de coups, même si le rapport de police de la CUM, rédigé à la suite des événements, indique qu'au moment où il a été mis en cellule, le 14 décembre, au poste 44, il ne montrait aucune blessure apparente.

Au début de l'enquête confiée à la Sûreté du Québec, 17 policiers ont été interrogés. L'investigation a ensuite été dirigée vers dix, puis six policiers. Finalement, quatre agents sont montrés du doigt par les enquêteurs de la SQ qui relatent dans les moindres détails les événements qui ont marqué cette dramatique arrestation.

C'est ce qui ressort d'un rapport d'enquête détaillé rédigé par des policiers de la Sûreté du Québec chargés de cette affaire et qui doit être remis ce matin au ministre

de la Justice Gil Rémillard et au responsable de la Sécurité publique Claude Ryan, selon les informations obtenues hier par La Presse auprès de sources autorisées.

Il importe de rappeler que des enquêteurs, quel que soit le corps policier auquel ils appartiennent, ne peuvent recommander des accusations; ils exposent simplement les faits, dénoncent les actes répréhensibles en soulignant des articles pertinents du code pénal, et le procureur

VOIR SQ EN A 2

Langue: Ryan croit avoir nettoyé l'ardoise

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Depuis hier, l'anglais a retrouvé sa place dans l'affichage extérieur au Québec. Pour le ministre responsable du dossier linguistique, M. Claude Ryan, l'application de la Loi 86 «favorisera des échanges empreints de respect mutuel et de confiance entre les Québécois de toutes origines et cultures».

En conférence de presse, le ministre a rendu publics les détails des règlements d'application de la Loi 86, adoptée en juin dernier.

Québec a laissé tomber le recours à la clause «nonobstant» qui, depuis 1978, lui permettait de limiter l'utilisation de l'anglais à l'affichage intérieur. «L'ardoise est nettoyée», a dit M. Ryan, qui attribue encore l'échec de l'Entente du Lac Meech au recours à la clause dérogatoire. Pour lui, l'abandon de cette clause permettra au Québec «de rassurer sans fausse gêne le rôle de gardien des droits linguistiques minoritaires» qui fut le sien pendant longtemps. Québec sera ainsi mieux placé pour assurer le leadership canadien sur ces questions au bénéfice des communautés francophones hors Québec. Le prochain ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes devrait avoir comme priorité une reprise de contact avec tous ces groupes, a dit en substance le ministre.

Panneaux métro et abribus...

Nombre des règlements publiés hier dans la Gazette officielle avaient été évoqués lors de l'adoption de la loi en juin. L'anglais peut être utilisé dans l'affichage à la condition que le français demeure nettement prédominant. L'anglais est cependant proscrit sur les panneaux réclame — de 16 mètres carrés et plus — dans les abribus, dans les transports publics et les couloirs du métro. Comme sous la Loi 178, la nette prédominance correspond à un message français deux fois plus évident que l'anglais.

Toutefois, pour des avis touchant la sécurité, l'anglais et le français pourront être utilisés également. Un spectacle donné en anglais pourra être annoncé par des affiches dans cette langue seulement. L'affichage d'un congrès international destiné à des étrangers pourra se faire en anglais seulement.

Pour mieux renseigner les visiteurs, Québec permettra que l'affichage à l'intérieur d'un rayon de 15 kilomètres du point d'entrée à la frontière puisse se faire dans les deux langues. Dans les musées et les jardins botaniques, les inscriptions pourront être bilingues. On permettra aussi l'inscription en anglais dans les annuaires téléphoniques commerciaux, comme on le permet pour les catalogues.

Présents à la conférence de M. Ryan, MM. Pierre-Etienne Laporte et Jean Claude Rondeau ont

VOIR LANGUE EN A 2

Ottawa fait d'une pierre deux coups!



La nomination de Gordon Thiessen (à gauche) au poste de gouverneur de la Banque du Canada a été annoncée hier à Ottawa par le ministre des Finances, Paul Martin. M. Thiessen prend la succession de John Crow, qui, pour des raisons personnelles, avait décidé de ne pas briguer un nouveau mandat.

La lutte contre l'inflation reste la priorité; les marchés financiers se disent rassurés

PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse
OTTAWA

Le gouvernement fédéral a fait d'une pierre deux coups, hier. Le mandat du gouverneur de la Banque du Canada, John Crow, que plusieurs accusent d'avoir provoqué une sévère récession par une lutte acharnée contre l'inflation, n'a pas été renouvelé. Mais les marchés financiers et les tenants d'une politique monétaire axée sur la stabilité des prix ont été rassurés par la nomination de son successeur.

Gordon Thiessen, à l'emploi de la banque centrale depuis 30 ans, notamment à titre de premier sous-gouverneur au cours des six dernières années, est nommé gouverneur pour un mandat de sept ans commençant le 1er février 1994. Compte tenu

de sa participation étroite à l'élaboration de la politique monétaire depuis 1987, plusieurs spécialistes le considèrent comme un clone de John Crow qui représente un gage de continuité.

«La nomination de M. Thiessen assure une transition ordonnée ainsi que la continuité des politiques actuelles de la Banque du Canada. Je ne peux penser à aucun candidat qui, à mon sens, saurait mieux assurer le maintien de cette orientation», a d'ailleurs déclaré le ministre des Finances Paul Martin.

M. Martin, qui a annoncé le changement à la direction de la banque centrale en conférence de presse flanqué du nouveau gouverneur, a aussi rendu publique une déclaration préparée conjointement avec M. Thiessen sur les objectifs de la politique monétaire. «Le gouvernement demeure en-

gagé à poursuivre une politique de faible inflation comme principal ingrédient du maintien de faibles taux d'intérêt», a-t-il déclaré.

Officiellement, le ministre a indiqué que M. Crow n'avait pas sollicité un second mandat et que sa candidature n'avait donc pas été écartée par le gouvernement libéral. «M. Crow a pris cette décision pour des raisons personnelles», a dit M. Martin, qui a vanté le bilan de M. Crow à la direction de la banque centrale. «Il nous laisse en héritage les faibles taux d'inflation et d'intérêt dont nous bénéficions à l'heure actuelle. Il s'agit là d'une très grande réalisation», a déclaré le ministre.

La nomination d'un gouverneur à la Banque du Canada représentait un dossier délicat.

VOIR LUTTE EN A 2

Pretoria ouvre l'ère post-apartheid

d'après AP et AFP
LE CAP, Afrique du Sud

Événement attendu mais néanmoins historique: malgré l'opposition de l'extrême-droite blanche et de l'Inkatha dominante zouloue, le Parlement sud-africain a adopté hier, à une écrasante majorité, une nouvelle constitution qui donne aux Noirs des droits égaux à ceux des Blancs et va permettre à la majorité noire de diriger le pays pour la première fois.

«Maintenant, pour la première fois, l'avenir est porteur d'une promesse de jours meilleurs», a déclaré dans un communiqué publié par le Congrès national africain à Johannesburg Nelson Man-

delà, qui était en route pour les îles Bahamas où il doit passer les fêtes de Noël.

«1994 doit (...) être une année au cours de laquelle tous les Sud-Africains, quels que soient leur race, leurs croyances ou leur sexe doivent se donner la main et oeuvrer ensemble afin de mettre un terme à la terrible violence qui déchire notre pays», a-t-il ajouté.

Au cours des trois dernières années, en effet, les violences politiques ont fait 11 000 morts en Afrique du Sud.

La nouvelle constitution, adoptée par 237 voix contre 45, a été dénoncée par l'extrême-droite blanche qui menace même de lancer une «guerre de libéra-

tion». «Cette constitution est un monstre», a ainsi déclaré le chef du Parti conservateur Ferdi Hartzenberg, dont les partisans s'étaient rassemblés juste avant le vote devant le parlement du Cap et chantaient l'hymne afrikaner Die Stem.

«Notre guerre de libération va commencer et se terminera par un succès», avait-il déclaré auparavant.

Pour Nelson Mandela, en revanche, les premières élections multiraciales du 27 avril où l'ANC est donné gagnant devront permettre «l'élection d'un gouvernement qui sera celui de tous les Sud-Africains, un gouvernement ayant pour priorité la construction d'une vie meilleure pour

tous, d'apporter du travail, la sécurité et, avant tout, la paix».

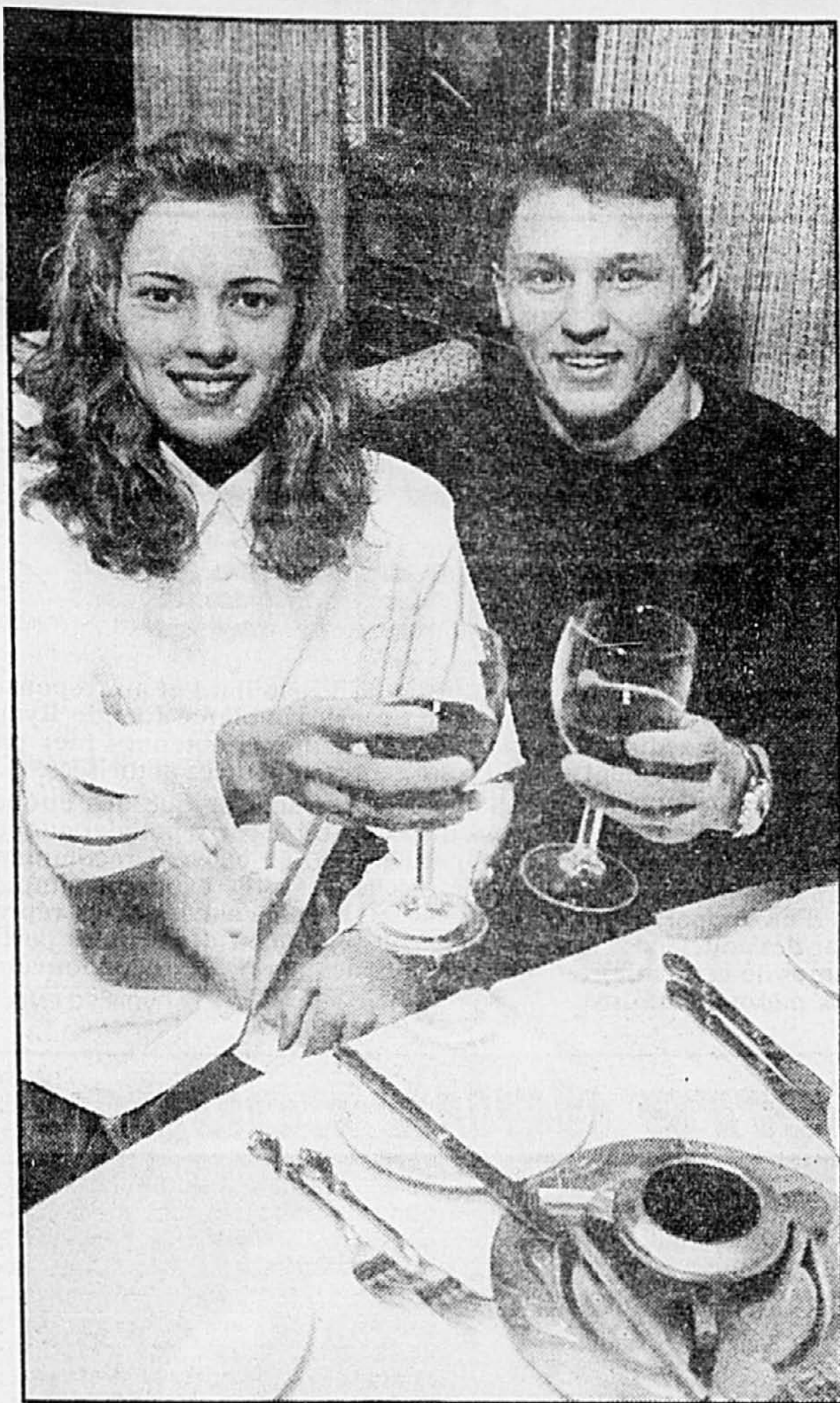
Le vote des députés blancs, métis et indiens du Parlement a été quelque peu troublé lorsque les conservateurs se sont aperçus que les amendements de dernière minute qu'ils avaient tenté d'introduire ne seraient pas adoptés. Outre l'extrême-droite blanche, les conservateurs noirs de l'Inkatha de Mangosuthu Buthelezi, grand rival de l'ANC, s'opposent également à cette constitution.

Membres, avec des formations moins importantes, de la coalition conservatrice de l'Alliance de la liberté, le Parti conservateur et l'Inkatha ont tenté d'obtenir des modifications de nature à af-

VOIR PRETORIA EN A 2

L'AVISO
Un rhum cher aux connaisseurs... au plus bas prix sur le marché!
17.95\$ 750 ml
Également disponible en format de 1,14 L

Demain dans La Presse



Sports

Le monde de Réjean Tremblay

■ Les contes de Noël de Réjean Tremblay sont presque devenus une tradition à La Presse. Cette année encore, Réjean Tremblay nous amène dans son monde merveilleux du temps des Fêtes et nous rapproche à sa façon de la Nativité. D'autre part, dans le cahier Sports, notre chroniqueur rencontre la vedette montante du Canadien, Oleg Petrov, de même que sa belle et jeune épouse Natacha (notre photo). En cette veille de Noël, le joueur de centre raconte comment, tout jeune, il attendait la venue de «Died moroz», le kamarade athée de notre Père Noël, le 31 décembre. A lire demain dans La Presse.

Collectes de sang

- Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donateurs aux endroits suivants:
- à Montréal: Centre des donneurs de sang, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 9 h à 20 h;
 - à Montréal: Complexe Guy-Favreau, Niveau 00, 200, René-Lévesque Ouest, de 9 h 30 à 16 h 30;
 - à Montréal: Le Centre Eaton de Montréal, 5e étage, 705, Sainte-Catherine Ouest, (métro McGill), de 10 h à 17 h;
 - à Saint-Alexandre-d'Iberville: en collaboration avec les groupes communautaires, pavillon des Loisirs, 440, Bernard, de 14 h 30 à 20 h 30.

C'est demain samedi!

■ En raison de la fête de Noël, La Presse publiera son édition habituelle du week-end demain, le vendredi 24 décembre, avec tous les cahiers habituels de l'édition du samedi, dont Arts et spectacles, Cinema, Habitat, Vacances-Voyage, Carrières et Professions ainsi que le Télé-Plus. En prime, la Grille des mordus est incluse.

D'autre part, La Presse ne sera pas publiée samedi et dimanche. L'édition du lundi 27 décembre comprendra toutes les informations des dernières 72 heures.

Bonne lecture et bon congé à toutes et à tous.

Tirage d'hier
Le Lotto 6/49 4 9 17 26 32 37 (22)
E-X-T-R-A 1 0 4 0 7 8

La quotidienne à trois chiffres **091**
 Tirage d'hier à quatre chiffres **6596**

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSEES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30		lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30	285-6816
REDACTION	285-7070	Decès, remerciements	285-6816
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
COMPTABILITE		Détailants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé+	285-7306
Annonces classées	285-6900	Vacances, Voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe » — Enregistrement: numéro 1400 — Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272



CODE DU JOUR

51-4

JEUDI
23 DECEMBRE 1993

SUITE DE LA UNE

SQ

La SQ conclut à une force excessive et à des lésions corporelles graves général — ou l'un de ses substituts — tranche et décide de la nature des accusations susceptibles d'être reçues par un tribunal.

Dans le cas de ce chauffeur de taxi battu, une panoplie d'accusations peut être envisagée, à l'égard notamment de l'article 26 du code pénal, traitant de « la force excessive employée par des personnes en autorité pour maîtriser un individu ».

Hier, le ministre de la Sécurité publique, M. Claude Ryan, a indiqué en conférence de presse qu'il attendait le rapport de la SQ avant de se prononcer, après consultation avec son collègue Rémillard, au sujet des accusations qui pourraient être portées.

Au moins six témoins, notamment des employés d'Urgences-Santé et des médecins du Royal Victoria, peuvent témoigner, selon l'enquête de la SQ, que le malheureux chauffeur de taxi a été battu au moment de son arrestation et, surtout, durant l'interrogatoire qu'il a subi à l'intérieur du poste 44 de la police de la

CUM dans les heures qui ont suivi son arrestation.

Il appartient donc dorénavant au procureur général de décider si des accusations de tentative de meurtre peuvent être portées dans cette affaire.

La victime de ces sévices, qui effectivement aurait résisté à son arrestation selon le rapport de la police, n'est pas décédée, mais il demeure toujours dans un état extrêmement précaire au Royal Victoria. Les médecins de l'hôpital ont des choses à dire dans ce dossier et sont prêts à témoigner, a appris La Presse.

Eau chaude

La police de la CUM se retrouve dans l'eau chaude, sinon bouillante, avec cette affaire Barnabé, le chef Alain Saint-Germain admettant lui-même que des accusations criminelles pourraient être portées si ses hommes ont commis des actes illégaux.

Rappelons les principaux faits de cette affaire:

- dépressif, Barnabé aurait voulu discuter, se confier à quelqu'un; il s'est rendu au presbytère de la paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, à l'angle des rues

Martigny et Sauriol, à Montréal, afin d'y rencontrer le curé, un de ses amis; il a frappé, sans obtenir de réponse, avant de fracasser une vitre; une voisine a alors alerté la police, ce qui a déclenché la poursuite dans les rues de Montréal et de Laval;

- dans la nuit du 14 décembre, à la suite d'une poursuite éfrénée, Barnabé a été arrêté devant le domicile de son frère Raymond Barnabé, un policier de la CUM résidant rue Gouind, dans le secteur Saint-Vincent-de-Paul, à Laval;

- au total, quelque 17 policiers de la CUM se trouvaient sur les lieux ou avaient participé à la poursuite;

- des policiers de Laval ont été témoins de coups assésés au visage du chauffeur de taxi;

- dans une cellule du poste 44 de la police de la CUM, Barnabé aurait eu un arrêt cardiaque;

- il a perdu conscience puis transporté à l'hôpital Saint-Michel où les médecins de garde ont immédiatement ordonné son transfert au réputé Royal Victoria;

- les médecins ont dû lui administrer des soins spéciaux et l'ai-

der à respirer avec un appareil approprié;

- Barnabé montre des fractures multiples dont une fracture du crâne, cinq fractures aux côtes et aux visages;

- il a les genoux sérieusement amochés, ensanglantés;

- il n'est toujours pas en mesure de raconter ce qui s'est vraiment passé au moment de son arrestation.

L'affaire Barnabé est l'une des plus délicates ayant impliqué la police de la CUM au cours de son histoire. Le ministre de la Sécurité publique, M. Claude Ryan, a exigé, dès le début, un rapport complet auprès de la Sûreté du Québec. Le président de la Fraternité des policiers, M. Yves Prud'homme, a pour sa part dénoncé les remarques prématurées du chef Saint-Germain et la couverture de l'événement faite par les médias. M. Prud'homme n'était pas disponible, hier, pour commenter les derniers développements.

Il importe, finalement, de rappeler qu'aucun des policiers impliqués dans cette affaire n'a encore été suspendu. Aucun, non plus, n'a encore été identifié. □

LANGUE

Langue: Ryan croit avoir nettoyé l'ardoise

tenu à nuancer les distances qu'avaient prises leurs organismes devant le scénario retenu par le gouvernement. Le président du Conseil de la langue, M. Laporte, a souligné que l'avis donné par son organisme n'avait pas tenu compte de la situation par rapport aux francophones hors Québec. Le Conseil désapprouvait l'idée d'un bilinguisme aussi étendu que celui retenu par le gouvernement, et proposait de ne permettre l'affichage en anglais qu'aux petits commerces. L'Offi-

ce de la langue, qui doit aujourd'hui faire appliquer la loi, avait aussi recommandé au gouvernement de s'en tenir au statut quo. Mais les organismes sont là pour faire appliquer la loi « telle que rédigée », a dit M. Rondeau.

Avec la mise en vigueur de la loi, la Commission de protection de la langue française disparaît et ses 38 employés sont mis en disponibilité. Son mandat de « vérification » sera assumé désormais par l'Office de la langue française, qui a attiré seulement trois personnes pour recevoir les plaintes. Des vérificateurs seront désignés si on en voit la nécessité, a dit M. Rondeau. Pour Claude

Ryan, le gouvernement « ne veut pas d'un Saint office de la langue qui va courir après tous les mots 'french fries', le moindre mot anglais et qui se rendra jusqu'en Cour supérieure avec cela. Le Québec a mieux à faire! »

Québec attendra de voir quel degré de consensus obtiendra sa loi une fois appliquée avant de décider s'il ira en vérifier la constitutionnalité auprès de la Cour d'appel. Même si l'unilinguisme est obligatoire pour les grands panneaux publicitaires, Québec estime qu'il ne s'agit pas d'une entrave à la liberté d'expression. Ces querelles linguistiques ont passé suffisamment de temps en

conjointe sur les objectifs que poursuivra la banque centrale tout au long du premier mandat du gouvernement Chrétien. Le dollar canadien avait perdu du terrain en début de séance sur la rumeur de démission de M. Crow. Mais il a bondi à l'annonce de la nomination de M. Thiessen pour clôturer la journée à 74,82 cents US, en hausse de 43 centimes.

« Personne n'anticipait une déclaration conjointe sur le prolongement des objectifs cibles en matière d'inflation. Le gouvernement a choisi de remplacer M. Crow par un vétéran de la banque qui poursuivra vraisemblablement les mêmes objectifs. Le marché réagit très favorablement », a commenté Andrew Pyle, économiste senior de la firme MMS International.

Toutefois, pour la critique du

LUTTE

La lutte contre l'inflation reste la priorité

cat pour les libéraux qui, dans l'opposition, ont sévèrement critiqué les politiques de M. Crow. Ils ont accusé le précédent gouvernement d'entériner une politique qui avait pour seul objectif de ramener à zéro le taux d'inflation sans considération aucune pour le niveau de chômage. Plusieurs membres du caucus libéral ont souhaité publiquement le départ de M. Crow.

Mais le départ volontaire de M. Crow évite au gouvernement libéral de décider de son avenir à la tête de la banque centrale. Et en nommant Gordon Thiessen, un fonctionnaire de carrière à la Banque du Canada comme son successeur, les libéraux manifes-

tent leur confiance envers la bureaucratie. Ils rassurent aussi les marchés financiers sur la continuité de la politique monétaire actuelle qui vise à préserver la valeur de la devise canadienne en parvenant à la stabilité des prix.

D'ailleurs, M. Martin et Thiessen ont indiqué qu'ils sont convenus de prolonger de 1995 à 1998 l'objectif de réduction de l'inflation fixé conjointement par le précédent gouvernement et la direction de la Banque du Canada en 1991. Sous M. Thiessen et l'administration libérale, la Banque du Canada se fixe pour objectif de maintenir le taux d'inflation dans une fourchette d'un à trois p. cent (deux p. cent étant la médiane) au cours de cette période.

Les marchés financiers ont accueilli très positivement le changement à la direction de la Banque du Canada et la déclaration

conjointe sur les objectifs que poursuivra la banque centrale tout au long du premier mandat du gouvernement Chrétien. Le dollar canadien avait perdu du terrain en début de séance sur la rumeur de démission de M. Crow. Mais il a bondi à l'annonce de la nomination de M. Thiessen pour clôturer la journée à 74,82 cents US, en hausse de 43 centimes.

« Personne n'anticipait une déclaration conjointe sur le prolongement des objectifs cibles en matière d'inflation. Le gouvernement a choisi de remplacer M. Crow par un vétéran de la banque qui poursuivra vraisemblablement les mêmes objectifs. Le marché réagit très favorablement », a commenté Andrew Pyle, économiste senior de la firme MMS International.

Toutefois, pour la critique du

Bloc québécois en matière de finances, Yvan Loubier, M. Martin a raté l'occasion « de modifier en profondeur les politiques de la Banque du Canada. On a effectué un changement cosmétique puisque le nouveau gouverneur verra à maintenir la continuité, la même politique de lutte contre l'inflation », a-t-il déclaré.

M. Thiessen, âgé de 55 ans, a fait son entrée à la Banque du Canada en 1963 au département des Recherches. Il a été nommé sous-gouverneur en 1984. Il a ensuite remplacé M. Crow au poste de premier sous-gouverneur lorsque ce dernier a été nommé gouverneur en 1987. Natif de la Saskatchewan, il détient un doctorat en sciences économiques de la London School of Economics. Son profil de carrière est ainsi presque identique à celui de M. Crow. □

PRETORIA

Pretoria ouvre l'ère post-apartheid

faiblir le prochain gouvernement central noir — notamment la possibilité de créer une province autonome blanche (Volkstaat). Ce que l'ANC refuse.

Dans la nuit de mardi à hier, après d'ultimes négociations, un compromis a pu être trouvé: le gouvernement et l'ANC ont offert à leurs adversaires la possibilité d'amender la constitution avant le 24 janvier prochain — afin de donner plus de pouvoirs aux régions — si ceux-ci acceptent de participer au Conseil exécutif de transition chargé de contrôler l'action du gouvernement Frederik W. de Klerk jusqu'aux élections, de participer ensuite au scrutin du 27 avril et d'en reconnaître les résultats.

Le président de l'Alliance, Rovan Cronje, a regretté qu'un ac-

cord n'ait pu être obtenu avant l'adoption de la Constitution mais, a-t-il dit, « la porte a été laissée ouverte » et l'Alliance peut encore espérer obtenir partiellement satisfaction.

Beaucoup plus intransigent, M. Hartzenberg a affirmé que la Constitution déboucherait sur une « dictature communiste ». Il est en effet persuadé que l'ANC sert de paravent au minuscule Parti communiste sud-africain. « Le fait que ni la nation africain, ni la nation zouloue, ni la nation tswana n'ait obtenu satisfaction signifie qu'à ce stade, il n'y a pas de solution. »

La première constitution de l'Afrique du Sud post-apartheid est une constitution « intérimaire » qui doit durer cinq ans — le temps du gouvernement d'unité nationale qui sera issu des premières élections ouvertes aux Noirs. □

Le grand patron de la BNC a gagné au moins 530 000 \$

d'après Canadian Press
 TORONTO

■ André Bérard, le chef de la direction de la Banque Nationale du Canada, a gagné plus de 500 000 \$ cette année, quoique son revenu total sera probablement beaucoup plus élevé encore.

M. Bérard a gagné des émoluments de 530 312 \$, comprenant un salaire de 487 910 \$ et des prêts à taux avantageux, rapporte une circulaire de la banque diffusée hier. Le salaire de M. Bérard a été gelé en 1993, indique le document.

Toutefois, la circulaire n'a pas fait état des bonis que M. Bérard et les autres membres de la haute direction de la banque ont touchés cette année. Ces sommes devaient être déterminées lors d'une réunion du conseil en décembre, indique la circulaire.

De nouvelles règles sur la divulgation permettent aux compa-

gnies d'omettre certaines informations si elles ne sont pas disponibles lors de la confection des circulaires.

La Banque Nationale est la dernière des six grandes banques canadiennes à dévoiler la rémunération de ses dirigeants. En vertu des chiffres publiés, il appert que M. Bérard est le moins bien payé des chefs de la direction de ces institutions, du moins en termes de salaire de base.

Le président de la Banque Toronto Dominion, M. Richard Thomson, gagne le plus salaire, 925 000 \$. Toutefois, le banquier le mieux payé en 1993, en termes de gains totaux, est l'ancien chef de la direction de la Banque Scotia, M. Cedric Ritchie, qui a empoché 2,6 millions.

La TD, tout comme la Banque Nationale, n'a pas dévoilé les bonis versés à ses dirigeants en 1993. Ces primes à la performance constituent une part importante de la rémunération des cadres.

25 et 26 décembre / Noël et le lendemain

OUVERT FERMÉ

Le Biodôme
 Le Jardin botanique
 L'Insectarium
 Hydro-Québec (bureaux fermés, mais il y aura un service d'urgence)
 Bell Canada (sauf les services à la clientèle)
 Casino de Montréal
 Funiculaire (à compter de midi)
 Grands magasins (ouverts de 13h à 17h le 26 décembre)
 Société des alcools (la plupart des succursales situées dans les centres commerciaux ainsi que quelques autres — rues Saint-Denis, Beaubien et Reine-Marie — sont ouvertes le 26)

Il y aura collecte des ordures ménagères et collecte sélective des matières recyclables.

L'hôtel de ville
 Bureaux de la Ville de Montréal
 Bureaux Accés Montréal
 Marchés publics
 Planétarium
 Centre d'histoire de Montréal
 Bibliothèque centrale
 Bibliothèques de quartier
 Maisons de la culture
 Centre Claude-Fobillard
 Centres de loisirs
 Arénas
 Centre de natation du Parc olympique
 Bureaux des gouvernements
 Banques
 Caisse
 Loto-Québec
 Société Canadienne des Postes
 Société de l'Assurance Automobile du Québec



LA PRESSE NE SERA PAS PUBLIÉE SAMEDI ET DIMANCHE

Précision

■ Dans une mise en demeure reçue de Me Claude-Armand Sheppard, avocat de M. Jacques Drouin, président et chef de la direction de la corporation du Groupe La Laurentienne, il est demandé à La Presse de se rétracter pour avoir utilisé dans plusieurs articles l'expression « commission secrète » relativement au montant de 1,1 million versé à M. Drouin suite à la vente au Mouvement Desjardins de l'ancienne Laurentienne-Vie au prix d'un dollar. Me Shep-

pard soutient que, prise au sens précis que lui donne le Code criminel, La Presse ne pouvait utiliser l'expression « commission secrète ».

Il n'en demeure pas moins que M. Drouin a obtenu une compensation secrète de 1,1 million à la suite de cette transaction. Cette compensation a été tenue secrète jusqu'au moment des révélations faites par La Presse dans son édition du 30 novembre et des précisions apportées par La Laurentienne dans les jours qui ont suivi.

... VOIR PAGE B 12

Vidéo-poker: la Régie des jeux rejette VLT

ÉRIC TROTTIER

La Régie des jeux refuse à Loto-Québec d'octroyer un contrat de plusieurs dizaines de millions de dollars à une compagnie américaine au passé trouble, Video Lottery Technologies (VLT).

Dans un jugement rendu hier, Ghislain K. Laflamme, président de la Régie des alcools, des courses et des jeux, soulève plusieurs questions d'intégrité et estime qu'il reste trop « d'incertitudes, d'ambiguïté, d'interrogations et de doutes » sur la firme de Bozeman, au Montana.

« Le nouveau système de loterie québécois ne saurait reposer sur une entreprise qui fait encore l'objet de tant de controverses et d'incertitudes et dont le passé est trop récent pour ne pas craindre qu'il ait des effets sur le présent », écrit Me Laflamme (qui a co-signé le rapport avec le vice-président de la Régie, Richard Roy).

Il s'agit d'une rebuffade de taille pour Loto-Québec, qui tenait absolument à accorder à VLT la plus importante part d'un contrat évalué à 120 millions de dollars pour la fabrication de 20 000 appareils de vidéo-poker.

Dans son jugement, Me Laflamme fait valoir que VLT s'est associée à une firme

québécoise, IST, dont un des administrateurs, Marcel Jobin, est également sur le conseil d'administration de Loto-Québec. Les dirigeants de Loto-Québec nient être en conflit d'intérêts parce que l'intérêt de M. Jobin pour IST a déjà été « déclaré ».

Me Laflamme rétorque toutefois: « Il appartient à Loto-Québec de décider si une fois qu'un intérêt est déclaré, il cesse d'être un conflit d'intérêts l'impliquant ». Et il ajoute que « dans ce dossier, la façon de traiter de VLT s'apparente à des procédés employés dans d'autres juridictions », faisant allusion à l'embauche par VLT d'ex-directeurs de loteries d'État qui lui ont auparavant accordé des contrats.

La majeure partie du jugement de 24 pages est consacrée aux déboires de VLT depuis la découverte par la police australienne des liens du président déchu, Larry Lippon, avec des criminels notoires, jusqu'à l'affaire Butch Bryan, cet ancien directeur de la loterie d'État de Virginie Occidentale qui a, par des « manoeuvres malhonnêtes », favorisé VLT dans l'octroi d'un contrat de 40 millions de dollars.

Me Laflamme rappelle que Bryan a admis lors de son procès avoir eu plusieurs

rencontres avec les patrons de VLT, avant de leur donner ce contrat. Le vice-président marketing de VLT, Robert Babcock, a aussi reconnu avoir écrit un discours pour Bryan, lu à l'assemblée législative de Virginie Occidentale pour la défense d'un projet de loi sur les loteries vidéo.

Représentée par une batterie d'avocats et de relationnistes (ceux du plus gros cabinet de Montréal, National), VLT s'est défendue, au cours de l'enquête publique de la Régie qui se déroulait au palais de justice de Montréal, ces dernières semaines, en affirmant que Larry Lippon a été mis à l'écart et qu'une nouvelle direction a remplacé l'ancienne.

Le président de la Régie émet de sérieux doutes à ce sujet: « La Régie n'est pas convaincue que la compagnie VLT a eu le temps de se refaire une bonne réputation et d'acquiescer, dans l'intérêt public, la crédibilité nécessaire », d'autant plus, dit-il, que bon nombre des administrateurs remerciés par la nouvelle direction de VLT étaient toujours en poste au moment de soumettre les premières propositions à Loto-Québec.

Quant aux actions majoritaires de Larry Lippon dans VLT — valant 33 millions de dollars! — Ghislain Laflamme considère qu'il reste des « ambiguïtés »

dans l'analyse des documents expliquant comment Lippon en serait privées.

Il s'agit du premier jugement de la nouvelle Régie des alcools, des courses et des jeux depuis sa création, l'été dernier. Plusieurs observateurs estiment qu'il va créer un précédent dans le domaine du jeu légal au Québec, pavant une voie aux prochains contrats de Loto-Québec à ses fournisseurs.

La Presse a tenté en vain d'obtenir des commentaires hier, de la part des dirigeants de VLT ou du président de Loto-Québec, Michel Crête.

M. Crête, qui aurait aimé que les premiers appareils vidéo-poker légaux soient installés dans les bars dès le 1er octobre, avait pressé la Régie d'en finir au plus tôt, ces dernières semaines, prétextant perdre des millions de dollars à cause de l'enquête publique. Il devra maintenant se tourner vers une des autres compagnies invitées à soumissionner pour ce contrat, ou tout simplement recommencer le processus d'appel d'offres.

Enfin, la Régie a rendu un autre jugement, favorable celui-là, à l'égard de la compagnie Spielo, du Nouveau-Brunswick, qui obtiendra une part du contrat des machines de vidéo-poker.

La tempête aura fait cinq morts

La première tempête de l'hiver a finalement laissé sur son passage une trace de neige variant de 15 à 40 centimètres!

Les Laurentides et le lac Saint-Jean, surtout, ont été affectés par les fortes précipitations de flocons et les bourrasques de vents, à tel point que plusieurs routes de ces régions ont dû être fermées durant une bonne partie de la journée.

À Montréal, où une partie de la neige fondait au contact du sol, on a tout de même enregistré 15 centimètres. Avec le refroidissement, les rues de la métropole étaient en glace hier si bien que plusieurs accrochages se sont produits.

Un homme de 56 ans a d'ailleurs perdu la vie durant la nuit d'hier, lorsque son véhicule s'est mis à dérapé pour heurter le garde-fou d'un viaduc, route 2-20 à Pointe-Claire. La victime, Thomas Darcy, de Pointe-Claire, a rendu l'âme peu après son arrivée à l'hôpital.

Quatre autres personnes ont trouvé la mort dans des accidents de la route survenus durant la tempête.

Le sale temps a en outre incommodé près de 100 000 abonnés d'Hydro-Québec, qui n'avaient pas fini hier soir de rebrancher tout son monde. La plupart des bris causés au réseau d'Hydro ont été provoqués par la lourdeur de la neige sur les fils de haute-tension ou des courts-circuits dans les transformateurs. Des dizaines de milliers d'abonnés étaient toujours sans courant hier soir, mais il était très difficile d'obtenir plus d'information de la société d'État.

Enfin, Environnement Canada pré-



L'auto de Thomas Darcy a heurté le garde-fou d'un viaduc.

PHOTO STEPHANE BRUNET, collaboration spéciale

voyait un dégagement la nuit dernière et des températures beaucoup plus froides, aujourd'hui. Le mercure devrait osciller

ce soir entre moins 15 et moins 20 degrés Celsius. Signalons également qu'il pourrait

neiger vendredi, veille de Noël, l'une des soirées de l'année où il se fait le plus de déplacements sur les routes du Québec.

Le psychiatre Claude Saint-Laurent devra subir son procès pour agressions sexuelles, tranche la cour

MARTHA GAGNON

Le psychiatre Claude Saint-Laurent a de nouveau échoué dans sa tentative d'empêcher la tenue d'un procès pour agressions sexuelles sur deux patientes.

Dans une décision majoritaire qu'elle vient de rendre, la Cour d'appel estime que le psychiatre doit être cité à son procès. Selon elle, le juge, après l'enquête préliminaire en décembre 1991, a eu « raison de considérer qu'il n'y avait pas absence totale de preuve ».

C'est la deuxième fois que le psychiatre Saint-Laurent est débouté. En 1992, la Cour supérieure avait elle aussi rejeté sa demande en certiorari pour faire annuler la citation à procès. Depuis deux ans, il multiplie les recours judiciaires. Il a aussi présenté une requête devant le Tribunal des professions pour retarder l'audition de sa cause devant le comité de discipline de la Corporation des médecins. Le Tribunal devrait rendre sa décision en janvier.

Depuis le début, le psychiatre Saint-Laurent affirme qu'il ne peut être accusé d'agressions sexuelles parce que les patientes étaient consentantes et qu'il n'a jamais fait usage de services physiques ou de menaces. Il soutient qu'il n'existe aucun article dans le Code criminel qui fait de relations sexuelles consenties un crime, même entre un médecin et sa patiente.

Or, les juges Fish et Tourigny de la Cour d'appel sont d'avis que les relations entre M. Saint-Laurent et les plaignantes se déroulaient dans le cadre d'une psychothérapie, donc dans un contexte extrêmement particulier où le professionnel exerçait une certaine autorité. C'est

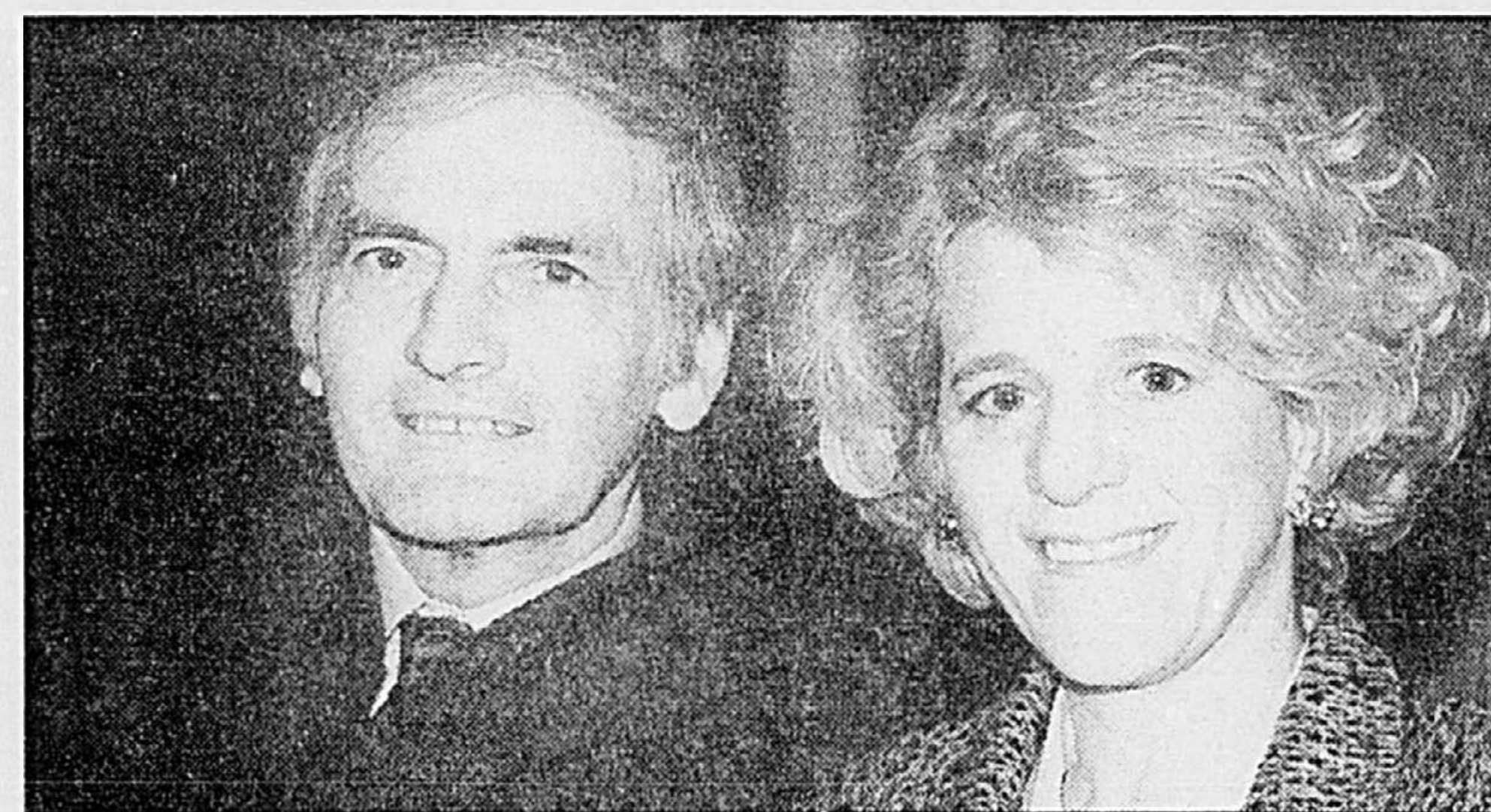


PHOTO La Presse

Le psychiatre Claude Saint-Laurent est bien connu. Il a écrit un livre, *Le mal de l'âme*, en collaboration avec Denise Bombardier.

la première fois que la Cour d'appel est appelée à se prononcer sur un sujet aussi complexe et délicat.

Selon le plus haut tribunal du Québec, il faut prendre en considération le fait que les patientes étaient dans un état de grande vulnérabilité. « Le thérapeute devient alors la planche de salut ultime sur laquelle reposent les espoirs du patient de se sortir un jour de cet état d'angoisse et de fragilité qui est le sien ».

La décision de la Cour d'appel repose, en partie, sur le témoignage de la psychologue, Marie Valiquette, experte en cette matière, qui a insisté sur l'importance du phénomène de transfert qui est au coeur même de la dépendance. La plaignante peut alors chercher l'attention et même l'affection de son thé-

rapeute qui devient, pour elle, l'être idéal.

La Cour d'appel rappelle que la capacité de « dominer et d'influencer » n'est pas limitée à la relation entre un élève et un enseignant. Il y a celle existant entre le psychothérapeute et le patient, l'avocat et le client, le membre du clergé et le fidèle, ainsi que l'employeur et l'employé.

Il semble que le point commun dans ces rapports de dépendance soit l'existence d'une « association personnelle ou professionnelle qui engendre un déséquilibre marqué quant à la force respective des parties ».

Pour ces raisons, le juge Christine Tourigny affirme qu'au stade du renvoi à procès il y a ce « soupçon de preuve » qu'exigent les arrêts de la Cour suprême.

On ignore encore si le psychiatre Saint-Laurent portera la décision en appel devant le plus haut tribunal du pays.

« Dans cette affaire, précise le juge Tourigny, le contexte de psychothérapie, la dépendance, de même que le caractère thérapeutique de gestes à caractère sexuel » suffisent pour dire que le psychiatre doit être cité à procès.

Le juge Marc Beaugard a cependant inscrit sa dissidence. Selon lui, la théorie voulant qu'un psychiatre qui abuse du phénomène de transfert pour obtenir des faveurs sexuelles de ses patientes comme une agression, est mal fondée en droit. A son avis, dans ce cas particulier, les « éléments de preuve ne portent pas à discussion mais c'est le droit sur lequel les parties ne s'entendent pas ».

Il ne croit pas qu'il appartient au jury de régler ce problème. « Ce dont se plaignent les patientes est, depuis le 15 août 1992, un acte criminel, mais ce ne l'était pas à l'époque des faits reprochés », mentionne le juge Beaugard. Les incidents allégués sont en effet antérieurs à l'adoption de nouveaux articles du Code criminel.

Le procureur de la Couronne de Saint-Jérôme, Me Josée Grandchamp, s'est dit très satisfaite de la décision de la Cour d'appel. « On comprend qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un couteau sur la gorge pour être victime d'agression sexuelle. Dans ce cas-ci, il s'agit d'une relation de dépendance. » Elle espère maintenant que le procès pourra débiter.

La Couronne entend démontrer que le psychiatre a extorqué à ses patientes un consentement, soit à cause de l'autorité qu'il exerçait ou à cause de fausses représentations.



ARRÊTÉS POUR MEURTRE

Trois adolescents de 16 et 17 ans ont été arrêtés par la police de la CUM, hier soir, relativement à un meurtre commis au métro Radisson, le 11 décembre, à la suite d'une rixe entre deux bandes de jeunes. L'affrontement avait eu lieu vers 15h30, à la station de métro Radisson, et s'était terminé par une bagarre à coups de couteau au cours de laquelle un jeune de 17 ans avait trouvé la mort. Les enquêteurs de la section des homicides ont passé la journée hier à interroger les huit principaux témoins de ce drame. Cinq d'entre eux ont été relâchés. Les prévenus doivent comparaître aujourd'hui devant le tribunal de la jeunesse, pour y être inculpés d'homicide non prémédité.

RICHARD TIMM ACCUSÉ DE NOUVEAU

Un mandat d'arrestation a été émis hier contre Richard Timm, 30 ans, de Brossard, qui vient d'être libéré de l'accusation d'avoir planifié et commandé le meurtre de ses parents adoptifs, survenu le 22 août dernier dans cette banlieue de la Rive-Sud. Cette fois, Timm est accusé de tentative d'entrave à la justice, parce qu'il refuserait de témoigner au procès des trois hommes qui sont accusés d'avoir assassiné ses parents adoptifs, Gilbert Timm et Victoire Cossette. Timm, qui a été libéré au stade de l'enquête préliminaire le 16 décembre dans l'affaire de meurtre, pourrait être arrêté dès aujourd'hui dans ce nouveau dossier.

DÉCOUVERT SANS VIE AUX USA

Le jeune homme découvert sans vie mardi en bordure d'une route de Spartanburg, en Caroline du Sud, a été identifié comme étant Nicolas Gaumont, un résident de Lévis âgé d'une vingtaine d'années. La cause exacte du décès n'a pas encore été déterminée. A priori, les policiers écartaient toutefois l'hypothèse d'un acte criminel. Nicolas Gaumont était porté disparu depuis le 17 novembre. Les policiers ont mené des recherches dans la région de Québec jusqu'à ce qu'une lettre signée de lui et oblitérée à Greenville, en Caroline du Sud, parvienne aux proches du jeune homme. Les policiers américains, appelés à prendre part aux recherches, ont retrouvé le corps du jeune homme gisant non loin de son automobile.

SUSPECTS RECHERCHÉS

La police de Laval recherche deux « armoires à glace » qui ont commis des voies de faits et proféré des menaces de mort pendant le conflit opposant les travailleurs de la construction au gouvernement. A plusieurs reprises, entre les 6 et 20 décembre, les deux colosses, dont l'un pèse entre 200 et 220 livres et l'autre, près de 300 livres, ont été aperçus par des témoins, intimidant diverses personnes mêlées au dossier. Le plus costaud, âgé de plus de 30 ans, mesure entre 1,83 et 1,89 mètre. Ses cheveux sont châtains et il a un début de calvitie. Ses yeux sont bleus clairs et les paupières, tombantes. Le second, moustachu, a environ 30 ans. Il mesure 1,80 mètre, a les cheveux noirs et longs à l'arrière. Son nez est légèrement écrasé, il a la barbe forte et le teint foncé. Les deux suspects voyageaient à bord d'une Honda rouge et d'un Pick-Up Ford bleu marine ou de couleur foncée. Toute information sur leurs allées et venues peut être communiquée aux enquêteurs, au 662-4636.

DANSEUSES ASIATIQUES

La Ligue des droits et libertés a vivement condamné hier le traitement réservé aux danseuses nues asiatiques actuellement embauchées par les tenanciers du Club 888 de Montréal. Rappelons que le contrat qui lie ces jeunes femmes à leur employeur les contraint à travailler 12 heures par jour, six jours par semaine, pour un salaire mensuel de 500 \$; elles doivent en outre remettre leur passeport tant qu'elles sont sous contrat et le quart de leurs pourboires sont retenus par un « agent ». Faisant valoir que les conditions de travail de ces danseuses s'apparentent à de « l'esclavage » et du « trafic sexuel », la Ligue demande à la Commission des normes de travail d'ouvrir une enquête et entend déposer une plainte à la Commission des droits de la personne du Québec.

AVENTURE ÉLECTRONIQUE

Le Futur c'est Aventure...

3 MOIS INTERÊT PAIEMENT

AUCUN AUCUN

SUR PRODUITS APPLE SÉLECTIONNÉS 20% DÉPÔT REQUIS SUR FACTURE TOTALE

Macintosh LC III

AVEC IMPRIMANTE STYLE WRITER II

Concessionnaire autorisé

Apple et le logo Apple sont des marques déposées de Apple Computer, Inc. Macintosh LC III et Laser Writer II sont des marques de commerce de Apple Computer, Inc.

INCLUANT CLAVIER & MONITEUR

- Processeur 68030 à 25 MHz
- Mémoire vive de 4Mo
- Disque rigide interne de 80Mo
- Lecteur Apple SuperDrive
- Interface LocalTalk intégrée
- Moniteur PERFORMA

1749\$

CORRECTEUR GRAMMATICAL 101

POUR MACINTOSH ET WINDOWS

Machine Sapiens

21900

L'ASSISTANT DIGITAL PERSONNEL "NEWTON"

Permet l'entrée de messages, notes, mémos, lettres, dessins.

69900

MONTRÉAL OUEST
Boul. Brunswick & Fairview
630-6815

MONTRÉAL CENTRE
Centre Décar Décarie
733-6900

ST-LÉONARD
4550 Métropolitain est
722-4550

RIVE-NORD
Centre Décar 440
686-3956

RIVE-SUD
8100 boul. Taschereau
923-8100

TROIS-RIVIÈRES
Carrefour Trois-Rivières-Ouest
691-4520

JOLIETTE
Les Galeries Joliette
752-1255

SOREL
Les Promenades de Sorel
746-4736

LIVRAISON GRATUITE MÊME LE DIMANCHE!

Détails en magasin

Le milieu socio-économique, le sexe et l'âge influencent l'accès aux études collégiales

LIA LEVESQUE
de la Presse Canadienne

Encore de nos jours, des facteurs comme l'origine socio-économique et la proximité d'un cégep influencent l'accessibilité aux études collégiales.

C'est l'une des conclusions qui ressortent d'une vaste étude réalisée auprès de 4405 jeunes du Saguenay — Lac St-Jean, qui ont été suivis pendant 10 ans, entre 1981 et 1991 par une équipe de chercheurs. L'analyse porte sur les disparités sociales et géographiques de l'accessibilité au cégep.

Bien que la recherche ait été réalisée au Saguenay — Lac St-Jean, il n'y a pas de raison de croire que les constatations seraient différentes pour les autres régions du Québec (à l'exception de Montréal, qui a un portrait culturel très différent du reste de la province), expliquait le sociologue Michel Perron, l'un des auteurs de l'étude.

Revenu, sexe, âge

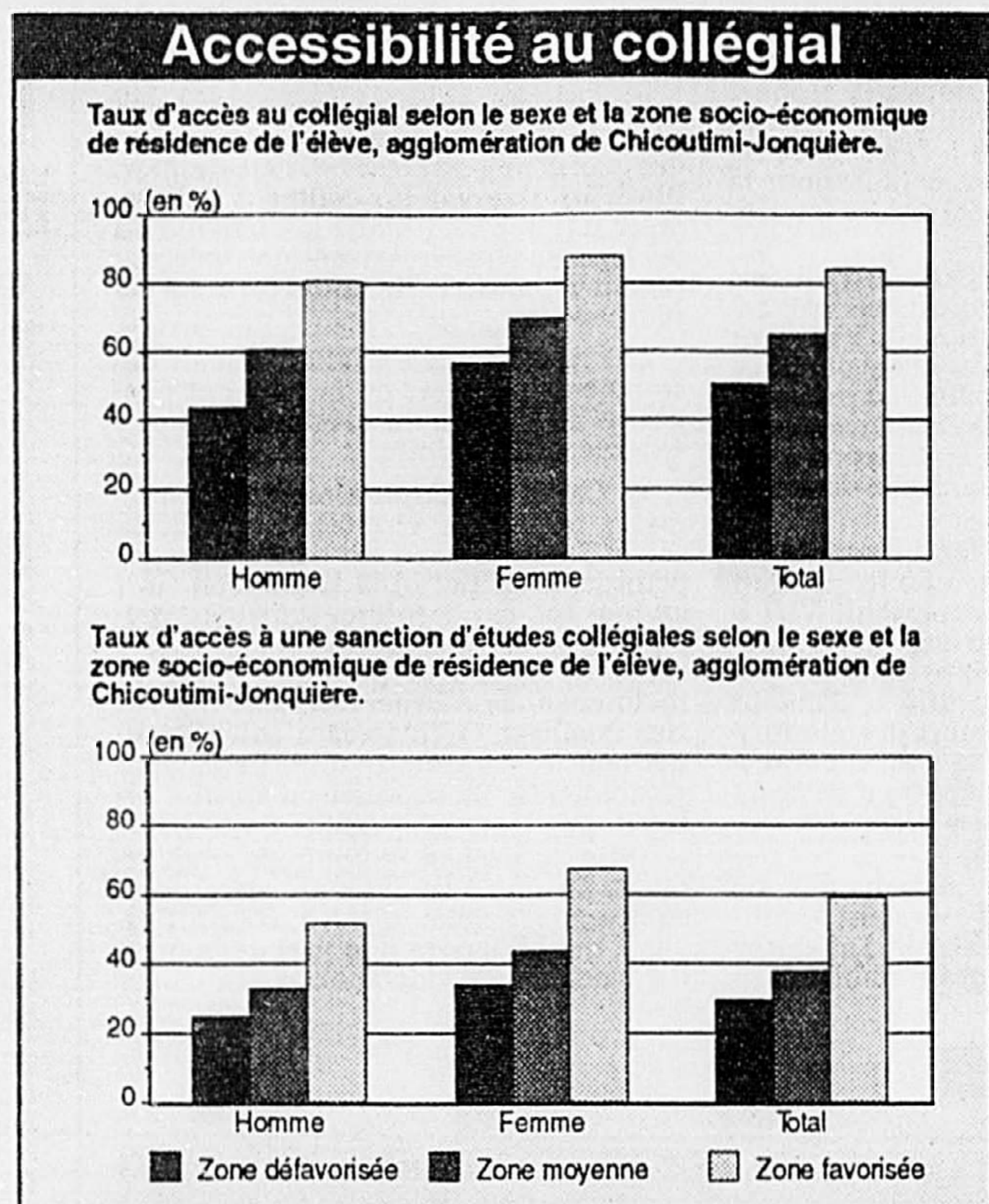
En entrevue avec la Presse Canadienne, M. Perron soulignait trois variables qui sont des plus déterminantes dans l'accessibilité aux études collégiales, soit l'origine socio-économique, le sexe de l'étudiant et son âge.

Dans le cas de l'origine socio-économique, le fait est connu: les jeunes de milieu défavorisé ont moins accès aux études supérieures que ceux de milieu aisé.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes: 50 p. cent des élèves des quartiers défavorisés avaient accès au collégial, contre 65 p. cent pour la classe moyenne et 84 p. cent pour ceux des quartiers favorisés.

Pour ce qui est de la sanction des études collégiales, le taux est de 30 p. cent dans la classe défavorisée, 38 p. cent dans la classe moyenne et 59 p. cent dans la classe favorisée.

Autre constatation: le fossé en-



tre garçons et filles continue de s'agrandir, autant pour l'obtention du diplôme d'études secondaires que pour l'accès au cégep et la sanction des études collégiales.

Par exemple, le taux d'accès au cégep des filles est de 66 p. cent comparativement à 55 p. cent pour les garçons.

M. Perron signale toutefois que ce phénomène est occidental, et non propre au Québec. Il l'explique par quatre facteurs: les comportements scolaires différents (les filles valorisent davantage

l'effort et les études que les garçons); l'existence de modèles culturels plus présents chez les filles; les pressions socio-économiques chez les garçons (l'attrait du travail et de la possibilité d'acheter des biens de consommation) et les méthodes d'apprentissage (les filles forment plus souvent équipe avec d'autres filles, qui sont déjà plus fortes et valorisent davantage les études).

L'âge de l'étudiant au secondaire est également utile pour prédire les probabilités d'accéder au cégep. Le taux d'accès au cégep

des élèves âgés de 13 ans en première année du secondaire est de 30 p. cent, comparativement à 74 p. cent pour les élèves qui ont 12 ans à ce moment-là.

Autres facteurs

Les chercheurs sont aussi sortis des sentiers battus pour évaluer l'impact de facteurs moins souvent soupesés, comme la proximité du cégep, la taille de la municipalité et la disponibilité d'un système de transport.

En général, lorsque la distance entre le cégep et la municipalité augmente, l'accès diminue. Pour les municipalités situées à moins de 25 kilomètres d'un cégep, le taux d'accès est de 62 p. cent alors qu'il est de 54 p. cent pour celles situées à plus de 25 kilomètres.

Même phénomène pour la taille de la municipalité: le taux d'accès le plus faible, soit 46 p. cent, est celui des municipalités de moins de 1200 habitants, alors que le taux d'accès le plus élevé est enregistré dans les villes plus peuplées.

La disponibilité d'un moyen de transport, qu'il soit organisé par le cégep ou qu'il s'agisse d'un transport en commun, a aussi une influence sur l'accessibilité.

Les auteurs ont reçu une subvention de 157 000 \$ du ministère de l'Enseignement supérieur et de 50 000 \$ du Cégep de Jonquière, auquel ils sont rattachés.

Toutes ces constatations font dire aux chercheurs qu'il est possible de favoriser l'accès aux études collégiales et leur réussite. Aux yeux de M. Perron, l'action ne doit pas seulement porter sur des facteurs isolés, mais prendre une forme plus globale, comme une lutte contre la pauvreté et le clivage social.

Pour l'avenir, M. Perron souhaite donc que non seulement le ministère, mais aussi le milieu dé-

Les filles de secondaire II fument fort à Le Gardeur

MARTHA GAGNON

À l'école secondaire Horizon, à Le Gardeur, non seulement les filles de secondaire II fument plus que les garçons mais elles dépassent la moyenne nationale.

C'est ce qui ressort du sondage annuel sur les habitudes de tabagisme que réalise depuis quatre ans l'infirmière du service de santé, Mme Irène Chartier, auprès de 1000 élèves de secondaire I et II de milieu moyen et aisé.

L'enquête révèle que 34 p. cent des filles de secondaire II sont des fumeuses, ce qui est plus élevé que la moyenne nationale de 30 p. cent. On constate que les garçons de même niveau fument moins que les filles, soit 22 p. cent.

Selon Mme Chartier, le sondage démontre que le nombre de fumeurs s'est accru depuis 1990 malgré les campagnes de publicité anti-tabac. Il y a quatre ans, 14 p. cent des élèves de l'école Horizon fumaient comparativement à 22 p. cent aujourd'hui. Dans plusieurs des cas, ce sont les parents qui paient ou fournissent les cigarettes.

«Plusieurs jeunes nous ont dit que les cigarettes provenaient de leurs parents», dit Mme Chartier qui est peu déçue de constater que les campagnes de prévention ne don-

nent pas les résultats espérés. À son avis, la contrebande actuelle de cigarettes est l'un des facteurs qui influencent certainement les habitudes des jeunes. «Ce qui est interdit est toujours plus attirant.»

Pourquoi les filles fument-elles plus que les garçons? Mme Chartier n'a pas vraiment de réponse. Elle trouve seulement qu'elles sont plus passives que les garçons. «Quand on leur demande de participer à des activités, elles manifestent peu d'intérêt et présentent peu de projets. Peut-être est-ce un élément de réponse.»

Parmi les commentaires recueillis chez les fumeurs et fumeuses, on note ceux-ci: «Laissez-nous fumer en paix»; «Nous voulons un fumeur»; «Si les non-fumeurs ne sont pas contents qu'ils aillent ailleurs» ou «Je ne suis pas dépendante de la cigarette et je peux arrêter quand je veux».

Quand on demande aux fumeurs s'ils croient avoir le droit de nuire à la santé des autres avec leur fumée, un grand nombre répondent par l'affirmative.

L'infirmière de l'école Horizon rappelle aux jeunes qui veulent cesser de fumer qu'ils peuvent s'inscrire à un programme fédéral, *Une vie sans fumée*, en téléphonant au numéro suivant: 1-800-363-3537. On leur fera parvenir gratuitement de la documentation.

Réforme des cégeps: les profs réclament un sursis

Presse Canadienne

elle dans un communiqué.

«Nous n'avons aucune raison de nous trainer les pieds. Nous devons aux étudiants d'agir avec célérité», ajoute la ministre en référant à des services comme la «session d'accueil» destinée aux débutants.

Les profs, regrette Michel Duffly, président de la FAC, connaîtront en janvier seulement les objectifs et standards pédagogiques qu'ils devront maîtriser et mettre en pratique dès septembre. En vertu de la réforme, les nouveaux cours en formation générale dans un programme et ceux en formation générale complémentaire seront donnés dès septembre.

D'ici là, redoutent les syndicats, l'élaboration de ces cours en formation générale «vont exiger un travail départemental et interdisciplinaire considérable».

Les professeurs, explique M. Choinière, «auront l'impression qu'ils ne sont pas prêts» si la réforme est appliquée suivant les dates prévues.

Les trois syndicats regroupant 14 000 professeurs de cégep ont demandé hier à la ministre Lucienne Robillard de retarder d'un an l'application de la réforme de l'enseignement collégial.

«Elle nous a dit qu'elle prenait bonne note de nos arguments», a expliqué Denis Choinière, président du syndicat affilié à la CSN. Lui et ses collègues de la CEQ et la Fédération autonome du collégial (FAC) venaient de passer une bonne heure auprès de la ministre de l'Éducation.

Les professeurs syndiqués espéraient la convaincre de reporter l'échéance pour l'implantation de sa réforme, de septembre 1994 à septembre 1995.

Peu après la rencontre, la ministre réitérait sa volonté de s'en tenir au calendrier prévu. «Tout retard pénaliserait les étudiants qui entreprendront des études collégiales l'an prochain», dit-

L'Académie La Tourelle pourrait survivre à la faillite

MARTIN PELCHAT

Le sort de l'Académie Les Tourelles, une école élémentaire privée de Repentigny en faillite depuis le 13 décembre dernier, se jouera à l'assemblée des créanciers, à la fin de janvier.

Le syndic Richard Rousseau, de la firme St-Georges Hébert, est confiant de pouvoir présenter d'ici là aux créanciers une proposition de rachat qui permettrait la survie de l'école au-delà de la présente année scolaire. L'école demeure entre-temps ouverte.

Deux acheteurs éventuels ont manifesté de l'intérêt pour cette école, qui est fréquentée par quelque 350 enfants des niveaux pré-

scolaire et primaire, où travaillent une quarantaine de professeurs et employés de soutien.

Mardi soir, le syndic a rencontré 150 parents d'élèves de l'académie pour leur «donner l'heure juste». Au cours de cette réunion, le comité de parents lui a demandé d'inscrire leurs enfants à l'académie pour l'année scolaire 1994-95, «afin de manifester leur intérêt à ce que l'académie reste ouverte», explique le syndic.

«Je n'ai eu aucune lettre d'annulation de la part de parents», note avec satisfaction M. Rousseau, dont les démarches ont l'appui des créanciers.

Le permis accordé par le ministère de l'Éducation à cette école non subventionnée est valide jus-

qu'au 30 juin 1994. «Le syndic peut continuer d'exercer le permis jusqu'à son terme», explique le directeur général de l'enseignement privé au ministère de l'Éducation, Jacques Blouin.

L'Académie Les Tourelles, qui était sous sequestre judiciaire depuis le 29 novembre, a été mise en faillite le 13 décembre dernier. Une soixantaine de créanciers réclament le remboursement d'une dette totale de plus d'un million de dollars. Selon le syndic, le manque de liquidités et des lacunes dans la planification budgétaire ont concouru à la faillite de l'école.

Les problèmes vécus par l'Académie Les Tourelles ne constituent pas une première au Qué-

bec. Cet automne, l'école primaire Micheline Jandke, de LaSalle, une autre école non subventionnée, s'est retrouvée en faillite technique, explique Jacques Blouin, du MEO.

Cet établissement disposait également d'un permis valide jusqu'au 30 juin 1994, et les cours se poursuivent malgré les problèmes financiers. «On est convenu tacitement d'un modus vivendi pour permettre aux enfants de terminer leur année à l'école où ils l'avaient commencée», dit M. Blouin.

Les parents ont de plus proposé de prendre la relève et de continuer d'exploiter l'école sous un autre nom à l'expiration du présent permis, ajoute-t-il.

Qu'est-ce qui passe plus vite que vos vacances de Noël?

les 48 HEURES



DU 27 AU 30 DÉCEMBRE SEULEMENT, JUSQU'À 25% DE RABAIS SUR PLUS DE 3000 VÉHICULES GM 1993. SURVEILLEZ VOTRE PUBLI-SAC POUR PLUS DE DÉTAILS.

Plus de la moitié des agressions contre des personnes au Canada ont lieu à domicile

Ce sont surtout les femmes qui en sont les victimes et elles connaissent l'assaillant

Presse Canadienne
OTTAWA

Plus de la moitié des agressions simples signalées en 1991 se sont produites à domicile et, dans plus des trois quarts de ces incidents, la victime connaissait son ou ses assaillants.

Selon Statistique Canada, ce sont les femmes surtout qui ont été assaillies à domicile par quelqu'un qu'elles connaissaient, dans la majorité des cas le mari ou le compagnon. Les hommes, par ailleurs, ont été plus souvent assaillis à l'extérieur du domicile par une personne rencontrée fortuitement ou par un simple étranger.

Recours à la force

Les agressions simples, aux fins de cette recherche, sont définies comme des incidents au cours desquels on menace d'utiliser la force contre une personne sans le consentement de cette dernière.

La violence représentait dix p. cent de tous les crimes commis au Canada en 1991 et les agressions simples formaient 56 p. cent de tous les crimes violents.

Les agressions à caractère sexuel étaient également à la hausse. En 1991, on a enregistré 30 351 de ces cas, contre seulement 18 248 en 1985.

Des membres de la famille ont été mis en accusation dans 38 p. cent des cas d'agression simple, les personnes rencontrées fortuitement dans 25 p. cent des cas et les amis ou associés dans 15 p. cent. Les étran-

gers représentaient 22 p. cent des agresseurs.

Les victimes sont mieux informées

Le rapport de l'agence fédérale conclut que «l'importante hausse du nombre d'agressions simples, au cours de la dernière décennie, n'est pas totalement symptomatique d'une hausse de la violence au Canada».

«Ces taux élevés pourraient être dus au fait que ces agressions sont plus souvent signalées que par le passé. La révision du Code pénal et les pratiques policières nouvelles incitant les agents de l'ordre à sévir dans de tels cas, surtout dans les cas de violence conjugale», pourraient également expliquer cette augmentation

Les types d'agression

La loi canadienne définit trois niveaux différents d'agression:

- L'agression simple ne provoquant aucune blessure ou une blessure de peu de gravité.

- L'agression provoquant une blessure grave ou s'accompagnant de l'utilisation d'une arme.

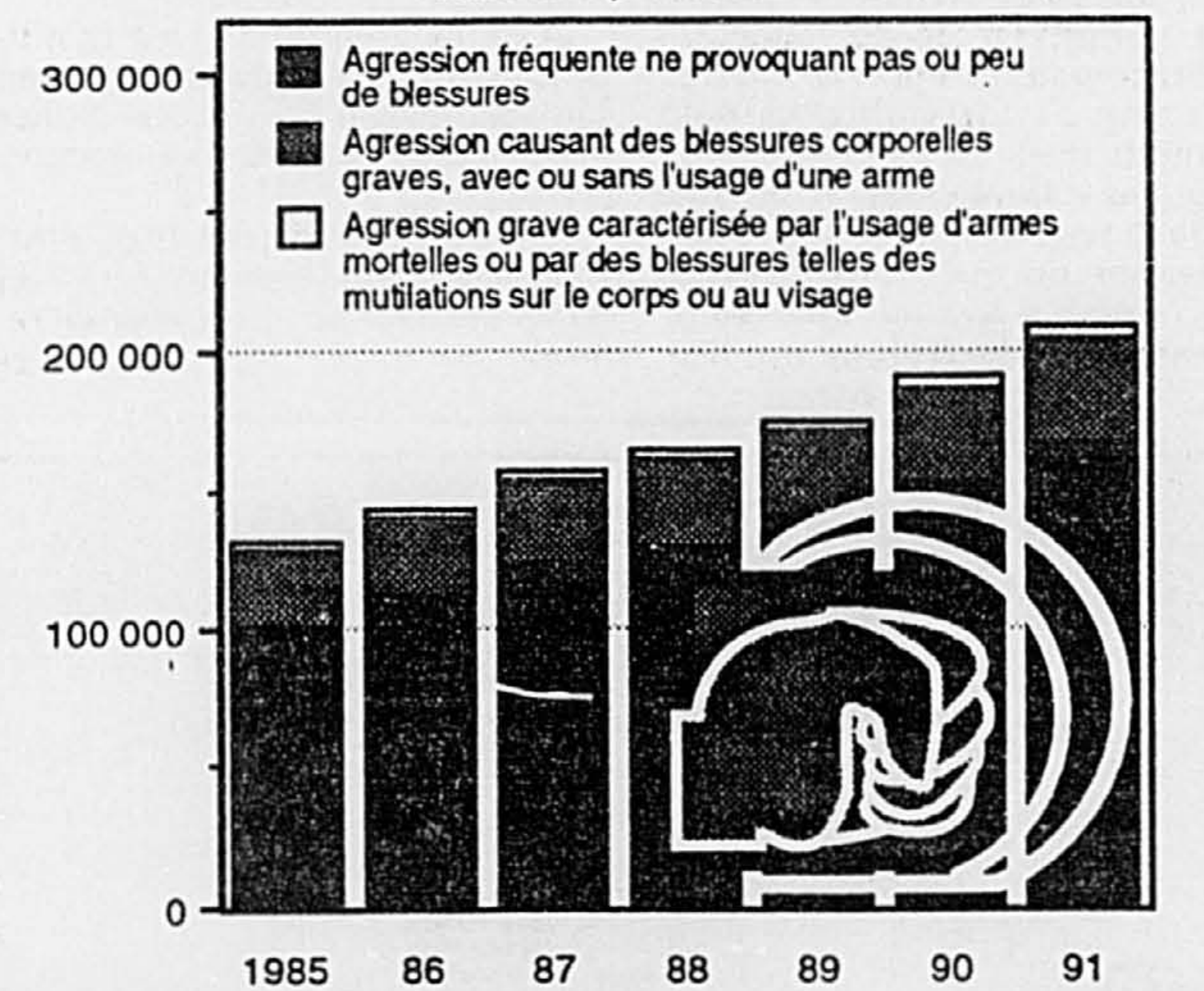
- L'agression aggravée impliquant des blessures mettant la vie en danger, des blessures défigurant la victime ou des blessures provoquant un handicap.

Le taux de ces agressions a augmenté de façon très sensible au cours de la dernière décennie, notamment depuis le milieu des années 80.

En 1991, il y eut 208 900 cas d'agressions de toutes sortes, contre 130 621 en 1985.

Les agressions au Canada

Il y a plus de risques pour une femme de se faire agresser chez elle par quelqu'un qu'elle connaît. Quant aux hommes, il est plus probable qu'il soient attaqués ailleurs qu'à la maison, soit par des étrangers ou des gens rencontrés par hasard.



Source: Statistique Canada

Des experts des USA sont d'avis que les pays de l'Est peuvent inonder l'Ouest de drogue

ANDRÉ CÉDILOT

Le chaos politique qui règne en Russie profite à la pègre soviétique qui étend ses tentacules partout dans le pays: règlements de comptes, contrebande de drogues, trafic d'armes et corruption sont monnaie courante.

«La criminalité est devenue le principal facteur d'inquiétude parmi la population et met en danger les réformes en cours», affirme le ministre de l'Intérieur soviétique, Yan Melnikov, dans un document dont *La Presse* a obtenu copie.

De 1991 à 1992, la criminalité a fait un bond de 27 p. cent, alors que 2,8 millions de crimes ont été enregistrés. Les crimes violents ont connu une hausse de 30 p. cent; le nombre de meurtres, entre autres, a presque doublé, passant de 1360 à plus de 2300 au cours des deux dernières années (bon an mal an, il s'en produit 2000 à New York). Deux fois plus de crimes ont aussi été commis à l'aide d'armes à feu!

Selon le haut dirigeant soviétique, cette explosion de violence est imputable en grande partie à la lutte que se livrent les bandes de criminels pour le contrôle des divers racketts de la protection auprès des citoyens et des commerçants.

Le chômage et les problèmes sociaux, tels le trafic et la consommation de drogues, sont aussi des causes de l'augmentation effrayante de la criminalité. Les nombreuses émeutes, les agressions contre des étrangers et les conflits ethniques ajoutent à l'insécurité des citoyens.

En Russie, les gangsters se moquent littéralement des lois. L'an passé seulement, 317 policiers ont été tués et 586 autres blessés dans les différentes régions du pays. «Et le phénomène ne semble pas vouloir se résorber», s'inquiète M. Melnikov.

Au cours des neuf premiers mois de 1993, quelque 2700 meurtres ont été commis sur le vaste territoire russe, dont plus de 800 à Moscou même. «C'est presque devenu la règle d'utiliser des armes dans les rues et les endroits publics», ajoute-t-il.

L'an passé, les policiers russes ont répertorié pas moins de 7500 incidents avec coups de feu. Le commerce illégal d'armes est évidemment prolifique, et on ne compte plus les vols dans les manufactures et les dépôts de l'armée. Des usines clandestines ont même été créées pour répondre à la trop forte demande!

Non seulement les organisa-

tions criminelles soviétiques grossissent à vue d'oeil, mais elles raffinent aussi leurs méthodes et développent de nouveaux secteurs d'activités, telles la fraude bancaire, l'extorsion et la corruption. Ils exercent aussi d'énormes pressions morales et physiques sur des personnes-clés et même des «décideurs» du système.

Les hommes d'affaires et les banquiers sont des cibles en vue. Le passage à l'économie de marché a aussi produit un nouveau type de crime: 14 Moscovites ont été tués par des gens qui voulaient leurs appartements privatisés!

Dans certains cas, les criminels sont prêts à offrir plus de 50 p. cent de leurs profits illicites pour s'assurer la collaboration de fon-

ctionnaires russes. Ils vont même jusqu'à éliminer les concurrents et les indésirables. «À long terme, cela risque de mettre la sécurité de l'État en péril», estime le ministre Melnikov.

Selon l'homme politique, la législation actuelle n'est pas suffisante pour enrayer ce fleau: il n'y a pas de loi anti-corruption, pas de lois sur les taxes ni sur le crime organisé ou le blanchiment d'argent.

Depuis le morcellement de l'ancien empire soviétique, les ramifications de la mafia russe se sont étendues jusqu'aux États-Unis et au Canada, où elle exporte de la cocaïne et surtout de l'héroïne.

D'après le FBI, il existe aux États-Unis une quinzaine de

gangs russes. Certains d'entre eux, à Brooklyn notamment, travaillent main dans la main avec la mafia italo-américaine.

En février dernier, les policiers de Los Angeles ont découvert cinq kilos d'opium (la matière première pour la fabrication d'héroïne) dans des poupées gigognes. Le chargement provenait de la Russie.

À l'inverse, des mafiosi américains traversent l'Atlantique et participent à des opérations de fraude et d'extorsion en Russie.

Au Canada, les policiers spécialisés dans la lutte au crime organisé s'intéressent à la filière russe depuis près de trois ans. Selon eux, on voit de plus en plus de gangsters de cette nationalité, plus spécifiquement à Vancouver et à Montréal.

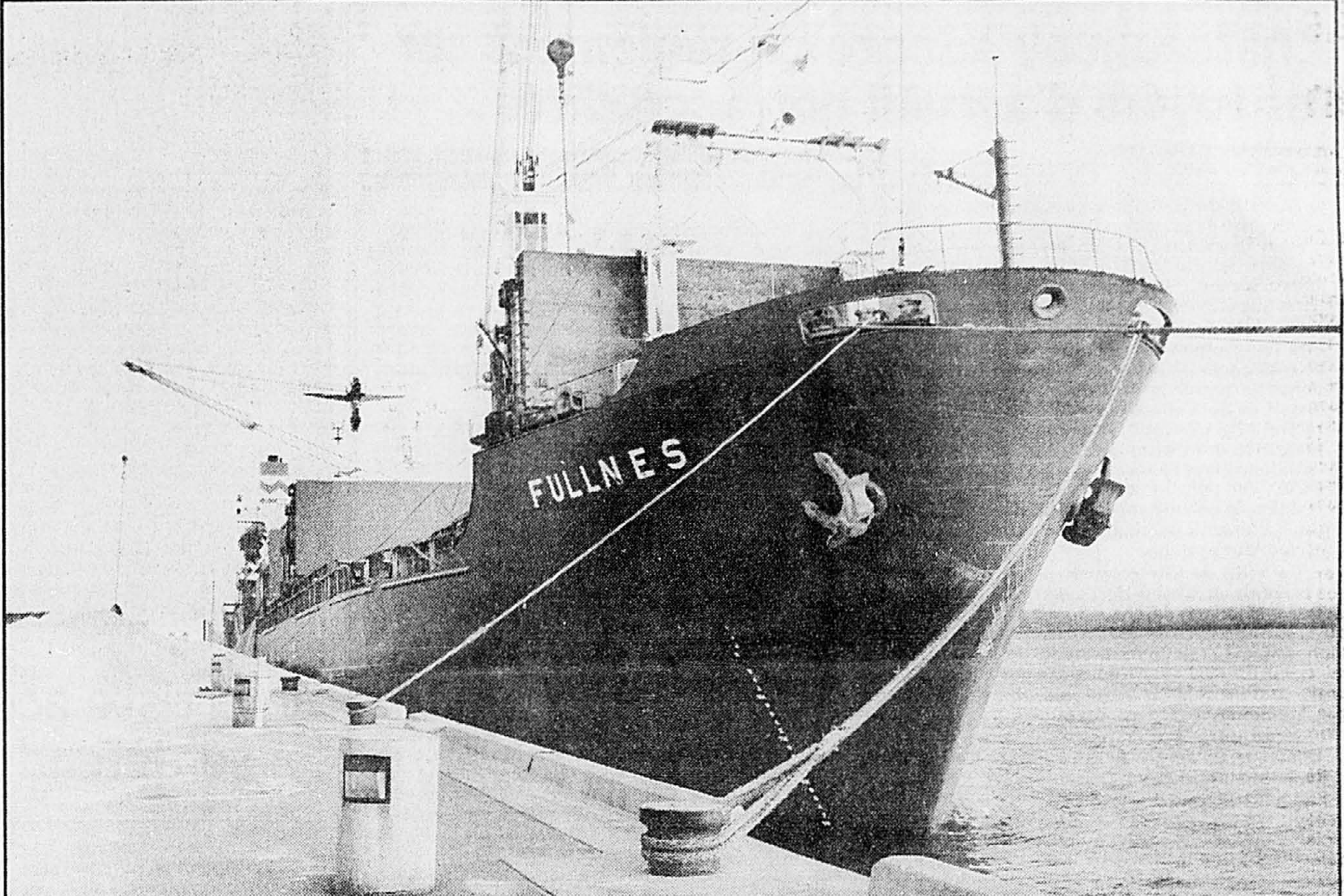
Dans l'Ouest, des immigrants d'un groupe connu sous le nom «The Russians» ont été impliqués dans une guerre sanglante avec les Hell's Angels. Bilan de cette altercation qui a débuté en 1990: deux ont été tués par balles, deux autres sont mystérieusement disparus (la police croit qu'ils sont morts) et un autre a été gravement blessé dans un attentat à la voiture piégée, à la fin octobre.

Ici même, le 28 octobre, les policiers de la GRC ont mis la main au collet de deux ressortissants russes, Alexander Gourine, 33 ans, et Nikilay Guendjian, 29 ans, en rapport avec la saisie de 11,5 kilos de cocaïne découverts dans le cargo «Fullnes», amarré au port de Valleyfield.

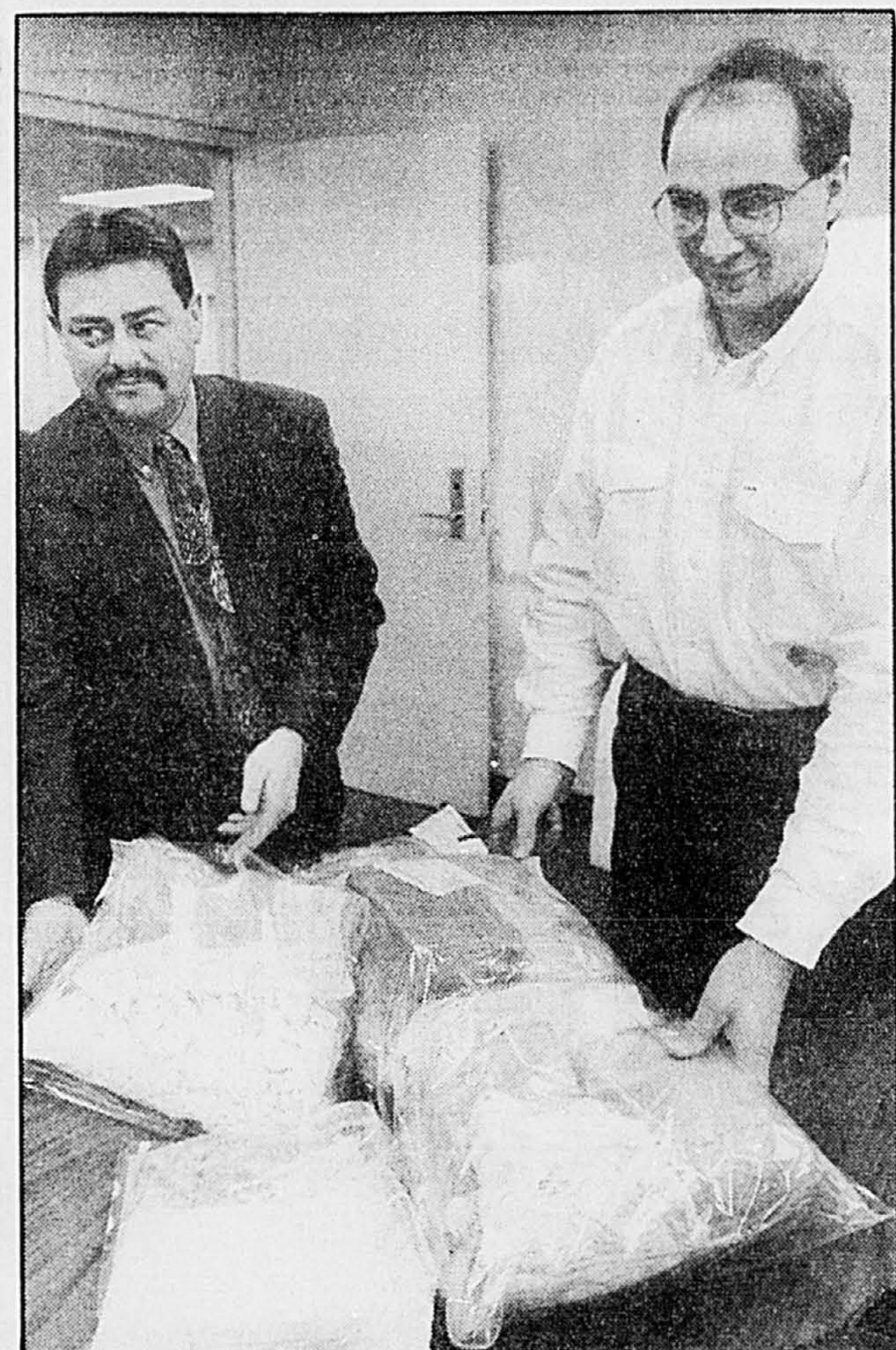
Les 17 membres d'équipage du bateau battant pavillon panaméen — 14 hommes et trois femmes — avaient aussi été écroués. Le stock de poudre blanche confisqué avait une valeur marchande de 8 millions\$. Ils ont tous été accusés d'importation de stupéfiants.

À cause de l'Afghanistan, premier producteur mondial d'opium, les spécialistes de la police craignent que les narco-trafiquants utilisent la Russie comme porte d'entrée pour accéder à l'Europe, tout en servant de «nouvelle route» pour approvisionner en héroïne le marché nord-américain.

Au ministère de l'Intérieur russe, on estime que le haschisch sauvage couvre 2600 kilomètres carrés dans toute l'ex-URSS, soit plus de 25 fois les plantations connues de marijuana dans le reste du monde. «Pendant les années 90, les anciens pays du bloc communiste auront la capacité d'inonder les marchés occidentaux», concluent les experts américains.



Le 28 octobre, la GRC a mis la main au collet de deux ressortissants russes, Alexander Gourine, 33 ans, et Nikilay Guendjian, 29 ans, en rapport avec une saisie de cocaïne à bord du cargo Fullnes, amarré à Valleyfield.



Les enquêteurs ont déniché 11,5 kilos de cocaïne à bord du navire Fullnes

PHOTO PIERRE MCCANN, La Presse

Le surplus du fonds de retraite à la STCUM pourrait signifier des départs anticipés

MARTIN PELCHAT

La STCUM étudiera d'ici le 12 janvier la proposition du syndicat des employés d'entretien de consacrer la totalité du surplus actuariel de la caisse de retraite, et pas seulement les 10 millions dépassant la limite fixée par la loi, à la bonification des conditions des futurs retraités et des retraités actuels.

Selon le président du syndicat de l'entretien, Gaétan Châteauneuf, beaucoup d'employés vont prendre leur retraite si la proposition est acceptée. «On a une centaine de membres éligibles en '93», d'expliquer M. Châteauneuf. «Une des raisons pour lesquelles les gens ne partent pas, c'est

qu'ils n'ont pas assez de revenus», ajoute-t-il.

Le syndicat CSN propose à la STCUM de consacrer environ 25 millions du surplus de 34,7 millions de la caisse à l'amélioration des conditions des futurs retraités, et d'utiliser les neuf autres millions pour bonifier les conditions des retraités actuels de l'entretien.

Cette proposition ferait d'une pierre deux coups, selon le syndicat: elle profiterait aux retraités et à ceux qui hésitent à partir de crainte de ne pas pouvoir joindre les deux bouts, en plus de régler le problème créé par le surplus actuariel.

Rappelons que Revenu Canada a demandé à la STCUM de réduire

d'une dizaine de millions de dollars le surplus actuariel de la caisse de retraite des employés d'entretien, pour se conformer à l'obligation faite depuis 1992 par la loi fédérale de l'impôt de limiter ce surplus.

La STCUM proposait pour sa part de soustraire les dix millions, soit par un congé de contribution à la caisse, soit par un programme d'incitation à la retraite ou de bonification du régime des retraités de longue date. La société envisageait également une combinaison de ces moyens.

Le syndicat est toutefois radicalement opposé à tout congé de contribution. Dimanche, ses membres lui ont même donné le mandat de mettre en oeuvre des moyens allant jusqu'à la grève si

la société s'engage sur une voie sans l'accord du syndicat.

Mardi, les parties se sont rencontrées, dans un climat qualifié de «serein» par la direction de la STCUM. Selon Pierre Laporte, porte-parole de la société, on s'entend sur certains principes, comme la bonification du régime.

«Il y a d'autres choses sur lesquelles la distance est plus grande», de déclarer M. Laporte, qui refuse d'être plus explicite. Ce dernier assure cependant que la société ne ferme pas la porte à l'utilisation de la totalité du surplus, plutôt que des seuls 10 millions pointés par Revenu Canada.

Les deux parties doivent se revoir à ce sujet le 12 janvier. D'autres rencontres sont prévues par la suite.

UN CADEAU
PENTAX

CAMÉRA PENTAX 90 WR



- LE PREMIER COMPACT ZOOM IMPERMEABLE
- OBJECTIF ZOOM 38-90 mm
- MODE RÉDUCTION DES YEUX ROUGES
- AUTO-FOCUS, MULTI ZONES, MACRO
- PILES AU LITHIUM INCLUSES.

349⁹⁹\$

ENSEMBLE PENTAX PZ-20

- Reflex 35 mm entièrement automatisé
- Multi programme
- Flash électronique incorporé
- Zoom motorisé 28 à 80 mm F:3.5



679⁹⁹\$

● Incluant : boîtier / zoom / étui et pile

LOCATION APPAREIL PHOTO CAMERA VIDEO DÉVELOPPEMENT PHOTO 1 HEURE

LES PHOTOS PEUVENT DIFFÉRER DES PRODUITS VENDUS.

L. L. LOZEAU LTÉE

6229, rue ST-HUBERT, MtL H2S 2L9
Tel: 274-6577 Fax: 274-4221 1-800-363-3535

Châteauguay adopte un règlement sur les foyers d'accueil non accrédités

MARTHA GAGNON

La Ville de Châteauguay réalise une première québécoise en adoptant une réglementation pour assurer la sécurité et améliorer les conditions de vie dans les foyers privés non-accrédités par le gouvernement, les chambres et pensions pour personnes âgées, malades ou handicapées.

La municipalité veut mettre fin à la clandestinité en exerçant un certain contrôle sur ce type de résidences. D'autres villes pourraient bien emboîter le pas bientôt. Celles de Montréal, Longueuil et de Valleyfield ont déjà manifesté leur intérêt. La nouvelle réglementation a déjà été présentée à l'Union des municipalités qui doit l'étudier. En collaboration avec la Fédération des CLSC, celle-ci doit dresser la liste de toutes ces résidences qui ne sont soumises à aucun contrôle. Pour l'instant, on ignore leur nombre et parfois même leur existence.

La Ville de Châteauguay a décidé de donner l'exemple et d'aller de l'avant. De concert avec les associations de l'âge d'or, le CLSC local, l'hôpital Anna-Laberge et la Régie de santé et des services sociaux de la Montérégie, la municipalité a conçu un règlement pour assurer un minimum de confort et de sécurité aux pensionnaires qui vivent dans ces foyers privés.

Mme Maria Vieira, porte-parole de la Ville de Châteauguay, précisait hier que le but de cette réglementation n'était pas de fermer ces ressources qui répondent à un besoin de la population. «On veut seulement corriger des lacunes afin de mieux assurer la protection des résidents qui sont habituellement démunis, incapables de défendre

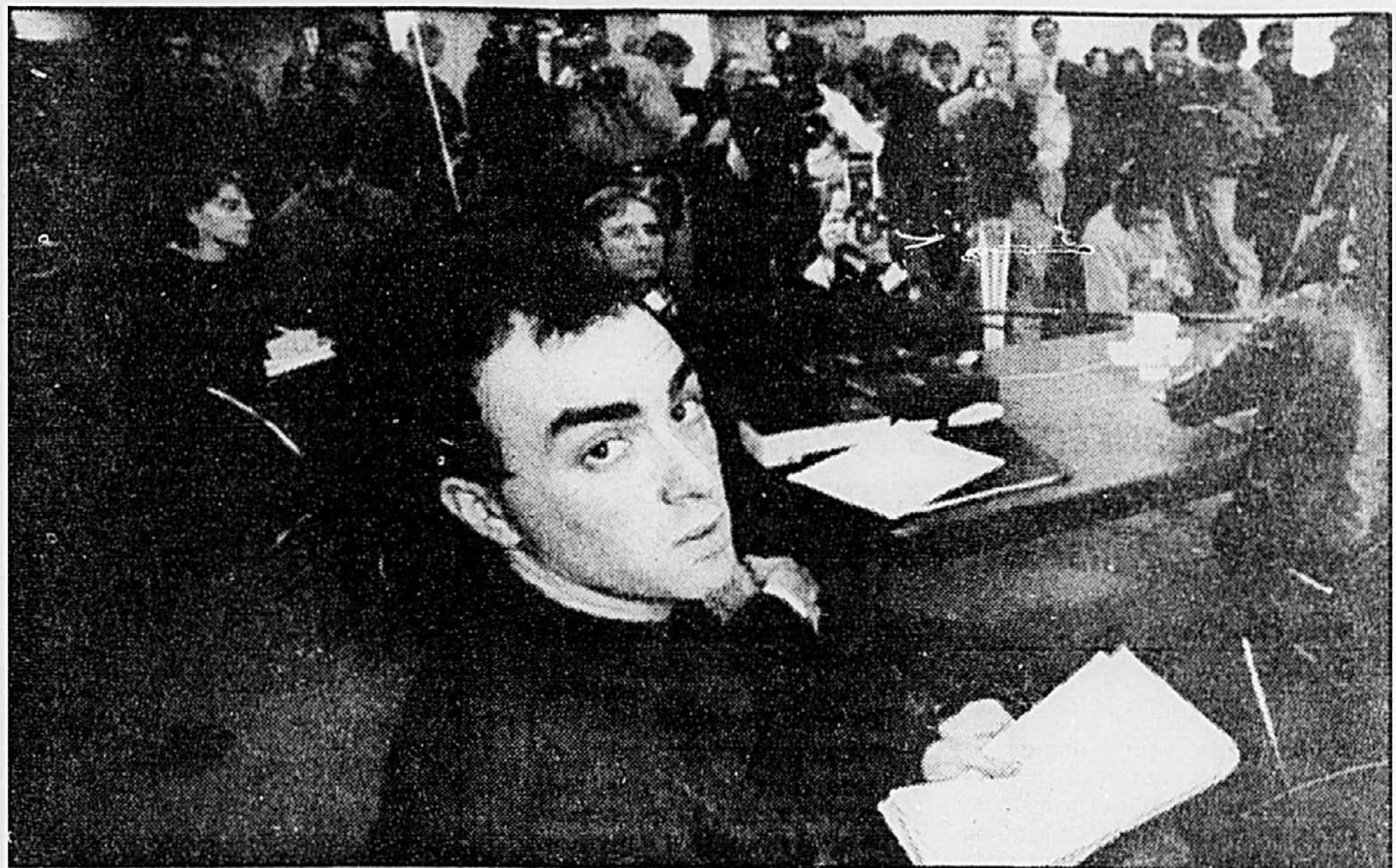
leurs droits. Plus qu'une réglementation, c'est une sorte de contrat social que nous soumettons.»

Un recensement indique qu'il existe 42 résidences de ce type à Châteauguay, soit 300 lits non réglementés. Dorénavant, tout propriétaire désireux de louer plus de deux chambres devra obtenir un permis de la municipalité, en plus de présenter une copie du bail qu'il entend signer avec les pensionnaires. S'il désire entreprendre des travaux de rénovation ou de transformation, un permis sera également nécessaire.

Les propriétaires existants seront également soumis à la nouvelle réglementation. Un représentant de la ville et du CLSC visiteront chacune des résidences et conviendront d'un échéancier pour l'application du règlement. Les propriétaires devront se soumettre à des normes de salubrité et de sécurité. «Ces inspections permettront de mieux connaître la situation», dit Mme Vieira.

Plus d'une dizaine de propriétaires ont participé aux rencontres avec les différents intervenants. Si certains réagissent bien, d'autres s'inquiètent et craignent de devoir fermer leurs résidences s'ils ne peuvent rencontrer les nouvelles exigences.

A ce sujet, M. Sylvain Tessier, de la Régie de la santé et des services sociaux de la Montérégie, explique que les normes sont réalistes. «On ne vise pas l'impossible. Il ne s'agit pas d'écraser les propriétaires mais d'établir des règles uniformes.» On estime qu'il pourrait y avoir 500 places sur le territoire de la Montérégie.



Eli Langer

PHOTO CP

Un artiste accusé en vertu d'une nouvelle loi se défend de faire de la pornographie

Presse Canadienne
TORONTO

■ Un artiste qui vient d'être accu-

sé en vertu de la nouvelle loi sur la pornographie infantile au Canada soutient que ses tableaux, qui montrent des enfants engagés dans des relations sexuelles, sont une exploration artistique de «questions sociales» et ne constituent pas de la pornographie.

Lisant un texte préparé, le peintre, Eli Langer, n'a pas précisé de quelles questions sociales son art traite.

«Je ne suis pas un pornographe», a-t-il soutenu en conférence de presse, hier, dans un édifice du gouvernement à Toronto.

Des policiers de l'escouade de la moralité ont saisi cinq tableaux et 35 dessins dans une galerie privée du centre-ville de Toronto, la semaine dernière, après avoir reçu de «nombreuses plaintes» à la suite de la parution d'un compte rendu de l'exposition de Langer dans le *Globe and Mail* de Toronto. Les oeuvres saisies représentent des enfants ayant des relations sexuelles.

M. Langer, qui est âgé de 26 ans, est accusé d'avoir produit de la pornographie infantile ou du matériel obscène, d'en avoir en sa possession et de l'avoir diffusé publiquement.

Ces accusations viennent raviver le débat sur la nouvelle loi sur la pornographie infantile, et son effet sur la liberté artistique au Canada.

M. Langer a déclaré que ses oeuvres étaient «le résultat de deux ans d'efforts intenses pour traiter de questions à la fois sociales et personnelles. Je crois qu'il est de la responsabilité de l'artiste de traiter de questions d'intérêt plus large.» Il a ajouté que ses tableaux étaient le fruit de son ima-

gination et qu'il n'avait pas employé de modèles.

Il a refusé de répondre aux questions en invoquant sa situation légale.

Du côté des adversaires de la pornographie, on a accueilli favorablement la nouvelle des accusations. Mais les partisans des droits de la personne ont réagi autrement, en disant que la loi porte atteinte à la liberté artistique.

«Quel préjudice est causé à l'intérêt public quand on expose, dans une galerie, à l'intention d'adultes qui veulent bien être là, des dessins issus de l'imagination d'un artiste?», a demandé Alan Borovoy, de l'Association canadienne des libertés civiles. «C'est absurde, pour une société démocratique, d'en faire un crime.»

Mais Dolina Smith, du groupe *Canadians for Decency*, a fait valoir que les artistes n'ont pas le droit d'enfreindre la loi.

«La pornographie infantile est de la pornographie infantile et ne peut être protégée par la liberté d'expression artistique», a dit Mme Smith, dont l'organisme a fait pression pour l'adoption de la nouvelle loi.

Des deux côtés, on s'accorde à dire que cette cause permettra vraiment de tester la loi adoptée au printemps dernier.

A Ottawa, le ministre du Patrimoine Michel Dupuy a dit que M. Langer devrait justifier son oeuvre artistique devant le tribunal.

«Je déplore la pornographie, mais nous ne savons pas s'il s'agit ici de pornographie ou pas», a-t-il dit.

NOUVELLE SIGNALISATION

IL Y A DU DÉNEIGEMENT DANS L'AIR!



Vous ressortez vos pelles... et la Ville ressort sa signalisation orange en vue de l'enlèvement de la neige. Cette année, vous constaterez du nouveau dans les rues de Montréal. Au centre-ville, notamment, les panneaux ne seront plus installés sur les bancs de neige mais sur les poteaux qui bordent les rues. Désormais, après une chute de neige, il faudra aussi regarder en l'air au moment de garer sa voiture...

Chaque année, la Ville élimine plus de 7 millions de mètres cubes de neige. Jusqu'à 3 000 personnes y travaillent dans l'ensemble des arrondissements.

«Votre ville, c'est aussi... une signalisation plus claire!»



Ville de Montréal

Un cadeau santé
Glucose et cholestérol
Vous pouvez maintenant mesurer
votre taux de glucose et de cholestérol.

NOUVEAU!

Garantie à vie
BEHRINGER MANNHEIM

Simple : ● une technique sans essuyage en trois étapes faciles
Pratique : ● mémoire des résultats avec date et heure
Rapide : ● résultat de glucose en 20 secondes et de cholestérol en 180 secondes
Fiable : ● résultats précis et exacts

GC Accutrend
Système de gestion corporelle

Disponible dans toutes les pharmacies ou renseignements au 1 800 363-7949

ACTION DIGNITÉ

Une cueillette de denrées non périssables pour les magasins Partage et des organismes d'aide alimentaire
Donnons! du 6 au 31 décembre dans les 37 succursales PJC Jean Coutu sur le territoire de la ville de Montréal

du 13 au 23 décembre à l'hôtel de ville de Montréal

La Presse

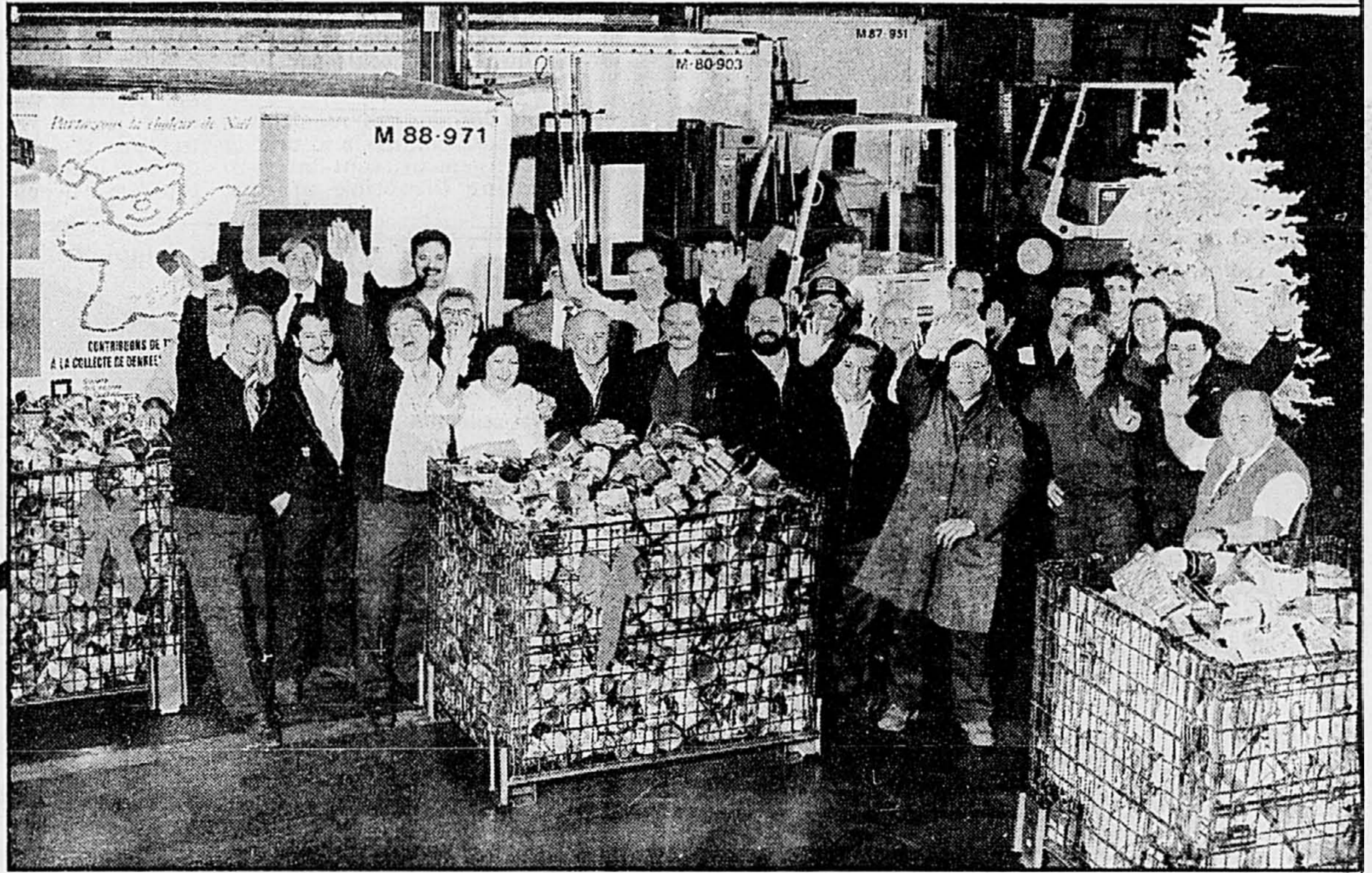
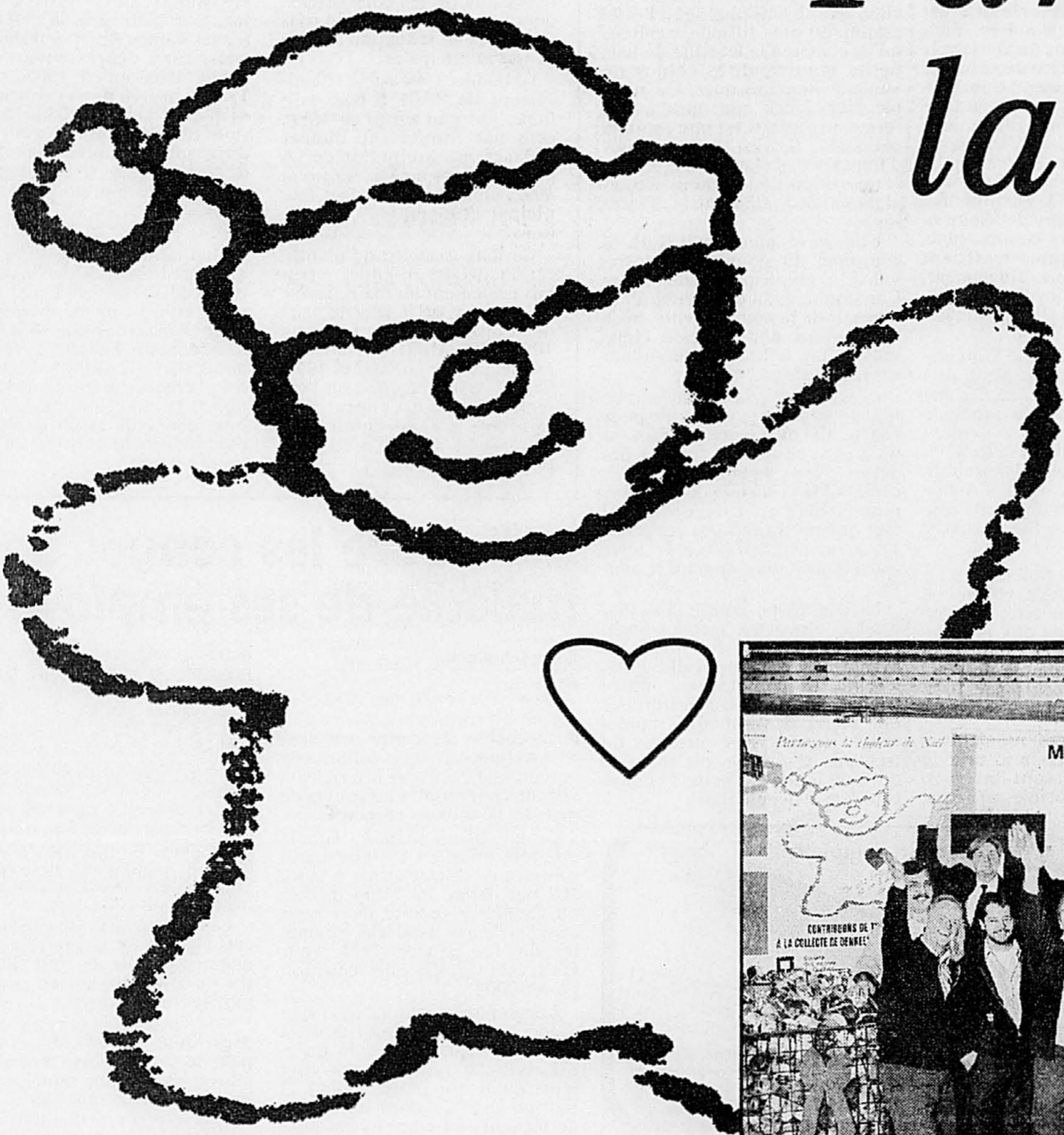
faim

Ville de Montréal

JEAN COUTU

TVR

Partageons la chaleur de Noël



Un gros merci!

**Le personnel et la direction
de la Société des alcools du Québec
vous remercient de votre générosité.
Votre contribution à la collecte
de denrées non périssables effectuée
dans nos succursales rendra ce temps
des Fêtes plus heureux pour ceux
qui sont dans le besoin.**



**Société
des alcools
du Québec**

- Association des cadres intermédiaires
- Association des cadres supérieurs
- Association des directeurs et directrices de succursales
- Syndicat des employés de magasins et de bureaux
- Syndicat des travailleurs et travailleuses
- Syndicat du personnel technique et professionnel

**Merci également à tous nos partenaires et commanditaires qui ont participé à la réalisation
de cette campagne au profit de la Fédération des Moissons du Québec.**

- Les Clubs Richelieu du Québec
- Métro Richelieu
- La Fédération des caisses populaires Desjardins
- Marketel
- Acmé Litho
- Charpentier Garneau Communications

- Olive Communications
- Cari All
- Nabisco Brands
- Lettraplus inc.
- Bench and Table
- Atelier Bernard Isaz
- Service de pompiers de Montréal

- A.X.E. Tropical
- Centre Jardin Hamel
- Profil-Vert
- Fruits et légumes Beauport
- Bertrand et Fils
- Pepsi Cola

Une baisse de taxes dans le budget de l'an un du «nouveau» Victoriaville

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

La fusion de trois villes en une seule, à Victoriaville, dans les Bois-Francs, permet une réduction générale des comptes de taxes et crée une force économique majeure, avec une population pratiquement doublée, explique avec enthousiasme le nouveau maire, Pierre Roux.

Ce regroupement municipal est l'un des principaux réalisés au Québec au cours des vingt dernières années. Au ministère des Affaires municipales, où les regroupements municipaux sont de plus en plus encouragés, sans toutefois être forcés, l'exemple de Victoriaville est cité abondamment dans les tournées québécoises du ministre Claude Ryan et de ses adjoints politiques. D'autres mouvements s'amorcent un peu partout. Dès le début de l'an prochain, par exemple, les villes de Dorion et Vaudreuil, à l'ouest de Montréal, devraient être fusionnées.

Concernant Victoriaville, le maire Roux a déposé cette semaine son premier budget depuis la fusion des villes d'Arthabaska, Sainte-Victoire et Victoriaville, réalisée le 23 juin dernier. Ce

sont des municipalités qui s'imbriquaient naturellement à Victoriaville.

« Nous avons tenu parole. Notre budget est de 29 millions, soit un million de moins que les anciens budgets. Nous n'avons pas eu à embaucher de personnel et nous avons même signé une nouvelle convention de travail avec nos 38 policiers », a expliqué M. Roux, au cours d'un entretien avec *La Presse*, hier.

Le nouveau budget, tout en étant diminué, a même dû encaisser deux coups durs: le rachat et la valorisation, au coût de 600 000 \$ des régimes de retraite des employés des anciennes municipalités; de même que la construction d'une nouvelle bibliothèque, au coût de 350 000 \$.

Les deux anciennes villes de Sainte-Victoire et d'Arthabaska ont grossi Victoriaville de 15 000 habitants, « une véritable force économique », estime le maire. « Nous n'avons plus à nous battre, chacun de notre côté, pour obtenir des entrevues avec des ministres ou encore des investisseurs. Avec une population de 34 900, nous devenons une véritable capitale régionale », explique-t-il, ajoutant qu'il ne renonce pas à susciter de nouvelles fusions à la nouvelle ville.

Il est intéressant de noter que le nombre d'élus au nouveau conseil n'est que de dix, comparativement à 22 dans les anciens conseils.

Le nom de Victoriaville est conservé pour le moment, mais d'autres discussions doivent avoir lieu avec le ministère des Affaires municipales à ce sujet. Le changement de nom n'est pas chose facile puisque plusieurs institutions ont pignon sur rue à Victoriaville, fait remarquer le maire: Le Festival de musique de Victoriaville, les Tigres de Victoriaville, les Bâtons de hockey de Victoriaville etc. Plusieurs commerçants et chefs d'entreprises insistent d'ailleurs pour que, finalement, le nom de Victoriaville soit conservé pour la nouvelle agglomération.

M. Roux soutient que l'intégration des services n'est pas tout à fait complétée, mais que des étapes importantes ont été franchies. Par exemple, pour ne pas « vider » les anciennes villes de tous les services dont elles disposaient, l'ancien hôtel de ville d'Arthabaska servira dorénavant de centre culturel, où sera aménagée une bibliothèque.

Avec une valeur foncière de 1,1 milliard, la nouvelle ville a pu fixer à .65 cents le taux de taxation, ce qui permet aux propriétaires des anciennes municipalités de voir leur compte de taxes diminuer de 10 cents par 100 \$ d'évaluation.

Tous les services municipaux importants, comme la sécurité et le déneigement, sont intégrés, avec une direction unique.

« Notre objectif ultime, c'est de rendre efficace pour les citoyens un guichet unique », explique le maire.

M. Roux admet cependant que chez les citoyens plus âgés, l'intégration est plus difficile, habitués qu'ils étaient à la fébrilité de leur petite municipalité. « Nous ne voulons rien brusquer. Ce n'est pas New York que nous avons formé, ni Paris. C'est une capitale régionale. Il n'est pas question d'imposer des choix, même pour le nom définitif de la nouvelle agglomération », soutient M. Pierre Roux.

Une autre municipalité de la couronne du nouveau Victoriaville, la municipalité de Saint-Christophe, avait été invitée à faire partie de la nouvelle ville, mais les citoyens ont repoussé l'idée sans même tenir de référendum sur la question.

« Les élus de Saint-Christophe font appel à la nouvelle ville pour l'achat de différents services. Il n'est pas question de susciter des débats. Nous vendons des services. Mais le ministère des Affaires municipales est catégorique, il faut que nous vendions ces services à un prix raisonnable pour couvrir nos frais », conclut le maire.

Le député du comté d'Arthabaska, le péquiste Jacques Baril, loue longuement lui aussi les avantages de la nouvelle ville. « Toutes les corporations, industrielles, touristiques, culturelles ont réussi à s'entendre rapidement, signant des ententes de trois ans. C'est un signe tangible du bien-fondé de cette fusion », explique le député Baril.

LaSalle réussit à réduire ses dépenses

■ C'est à la suite d'un long exercice de planification et d'analyse budgétaires que le maire Michel Leduc a pu annoncer hier à ses concitoyens, pour une deuxième année consécutive, une réduction des dépenses municipales.

Le budget 1994 passe effectivement de 87,04 à 85,6 millions, soit une baisse de 1,7 p. cent par rapport au budget 1993, et une diminution de 5,5 p. cent comparativement à 1992, alors que le budget municipal atteignait 90,58 millions.

Ce long exercice de planification, débuté en juillet, a permis également au maire Leduc d'annoncer qu'il gèle le taux de la taxe foncière à 1,58 \$ du 100 \$ d'évaluation, soit le même taux qu'en 1992 et 1993. Celui-ci a stipulé que « sur l'ensemble de mes dix années d'administration, le compte de taxes des LaSallois a été gelé pendant quatre ans ».

Deuxièmement, il conserve le même taux de base pour les services (eau, enlèvement des ordures et cueillette des matières recyclables). Troisièmement, il maintient la surtaxe sur les immeubles non résidentiels, sans dégrèvement, au même taux qu'en 1993, soit 1,47 \$ du 100 \$ d'évaluation. « J'ai pris cette décision à la suite de consultations avec les dirigeants de notre Chambre de commerce et avec quelques-unes de nos grandes corporations ».

Quatrièmement, la Ville réduit aussi ses frais de financement de 2,9 p. cent, « ce qui nous assure une bonne santé financière et une cote A », dit-il fièrement. LaSalle a vu sa quote-part à la CUM baisser de 3,4 p. cent. Le maire a aussi annoncé la mise sur pied d'un programme de crédit de taxes pour les acheteurs de constructions neuves.

Hull sabre les congés de maladie de ses employés

Presse Canadienne

HULL

■ Incapable de s'entendre avec ses syndicats sur une formule de réduction de la masse salariale, la ville de Hull réduira les congés de maladie de tous ses employés.

Le conseil municipal a adopté une résolution en ce sens mardi soir afin de se conformer à la loi 102 qui oblige les municipalités du Québec à réduire de 1 pour cent leur masse salariale, à compter du 1er janvier 1994. Pour Hull, cela signifie une réduction de 400 000 \$.

Les employés municipaux, syndiqués ou non, perdront donc la moitié de leurs congés de maladie, soit 2,6 jours sur les cinq jours qu'ils ont présentement. Il faut préciser qu'après trois jours de maladie, un employé est payé par l'assurance collective. Par contre, une personne qui tombera malade à plusieurs reprises, devra prendre trois jours sans solde avant de recevoir de l'assurance.

« C'est la méthode la moins drastique pour réduire de 1 pour cent la masse salariale, comme la loi 102 nous y oblige. Il n'y a pas

perte de salaire et les autres propositions que nous ont fait les syndicats étaient inapplicables ou n'arrivaient pas au même résultat. La réduction des congés de maladie est plus facile à administrer », a déclaré le directeur-général de la ville, Paul Préseault.

M. Préseault a toutefois précisé que la porte demeurera ouverte à toute entente avec les syndicats après le 1er janvier, mais que la ville était obligée d'adopter sa politique avant cette date.

Le représentant des syndicats cols bleus, Yves Guérette, a répliqué que la ville de Hull vient de trouver un autre moyen pour démotiver ses employés.

« Il y avait des moyens moins drastiques comme nous payer pour 34 heures même si on en fait 40, ou alors nous imposer trois jours de congés sans solde. Nous avions trouvé une manière de diminuer la masse salariale de 3 pour cent en réaménageant les horaires de travail mais la ville avait son idée de congés de maladie depuis le début des discussions. On nous l'impose et je ne vois pas comment il serait possible d'avoir d'autres discussions la-dessus », a commenté M. Guérette.

Soeur Gamelin, première vénérable montréalaise

Presse Canadienne

■ Le pape Jean-Paul II doit apposer sa signature, aujourd'hui, sur le décret promulguant officiellement l'héroïcité de soeur Émilie Gamelin, qui devient ainsi « la première vénérable essentiellement montréalaise ».

Soeur Gamelin, de son nom de fille Marie-Eugénie-Émilie Tavernier, est née à Montréal le 19 février 1800. Mariée à Jean-Baptiste Gamelin le 4 juin 1823, elle a eu trois enfants qui sont décédés en bas âge.

À la suite de la mort de son mari, en 1827, elle a consacré plus de 15 ans de sa vie au soulagement de la misère qui sévissait à l'époque à Montréal.

Elle a exercé son dévouement envers les vieillards dans le besoin, les victimes d'épidémies, les orphelins, les malades, les sourds, les prisonniers, les immigrés, les alcooliques, les psychiatrisés et les sans-abri.

Elle ouvre un premier hospice en 1828 et un second en 1831.

En 1843, afin de poursuivre son oeuvre, elle devient religieuse et fonde la congrégation des Soeurs de la charité de la Providence, qui fut propriétaire de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu, aujourd'hui Louis-Hippolyte-Lafontaine.

L'étape de la vénérabilité est la plus importante vers la canonisation, a rappelé hier soeur Gloria Keylor, supérieure générale des Soeurs de la Providence à Montréal.

Les employés d'Hydro-Ontario menacent de faire la grève

Presse Canadienne

TORONTO

■ Les travailleurs d'Hydro Ontario tiennent un vote de grève qui pourrait entraîner une fermeture des réacteurs nucléaires de la province.

Le contrat de la société avec ses 15 000 employés syndiqués ne vient à échéance que le 31 mars prochain, mais la lenteur des négociations et la réduction massive des effectifs ont amené le syndicat à demander un mandat de grève de bonne heure, a déclaré Bob Ménard, un porte-parole du Syndicat canadien de la fonction publique.

M. Ménard a indiqué que le syndicat aimerait avoir « un mandat de grève dans sa poche » lorsqu'il se retrouvera à la table des négociations face aux représen-

tants de Hydro Ontario au début de la nouvelle année.

En cas de grève, la Commission de contrôle de l'énergie atomique exigera que toutes les centrales nucléaires soient fermées 48 heures à l'avance, a dit M. Ménard.

Les réacteurs nucléaires des centrales de Pickering, Darlington et Bruce fournissent environ 50 pour cent de l'électricité de la province.

Terry Young, un porte-parole du service public, a déclaré mardi qu'il ne s'attendait pas à des coupures d'électricité.

Hydro Ontario pourrait avoir recours aux anciennes centrales thermiques ou même à l'achat d'électricité d'autres compagnies, a-t-il ajouté.

Toujours d'après M. Young, les négociations se poursuivront jusqu'à l'échéance du contrat.

Ah!

LES CHANCEUX
SKIEZ LES STATIONS 5 ÉTOILES



LES STATIONS
5 ÉTOILES!

MONT AVILA

JAY PEAK

MONT SAINT-SAUVEUR

SKI MORIN HEIGHTS

Chaque jour, jusqu'au 31 décembre, vingt abonnés chanceux de *La Presse* recevront deux billets de ski pour l'une des stations 5 étoiles.

Voici les chanceux d'aujourd'hui :

M. Landry de Grantham Ouest,	n° 200447L04
M. Poirier de Hull,	n° 210010P02
Mme Beauchemin de Montréal,	n° 210121B12
M. Charbonneau de Sainte-Foy,	n° 210756C00
Mme Proulx de Blainville,	n° 210759P34
Mme Delisle de Montréal,	n° 212670D02
M. Cloutier de Montréal,	n° 219705C00
M. Durocher de Boucherville,	n° 222591D11
Mme Bouchard de Longueuil,	n° 224472B02
Mme Sauvé de Montréal,	n° 236008S06
Mme Hétu de Lorraine,	n° 243160H00
Mme Provost de Repentigny,	n° 245211P02
Mme Burton de Duvernay,	n° 246114B05
M. Gariépy de Saint-Vincent-de-Paul,	n° 246576G04
Mme Joubert de Saint-François,	n° 246810J01
M. Dubeau de Sainte-Anne-des-Plaines,	n° 246988D05
M. Lavoie de Saint-Hubert,	n° 264094L00
Mme Laurent de Varennes,	n° 284030L02
Mme Handfield de Beloeil,	n° 286120H02
Mme Desrochers de Saint-Bruno,	n° 286541D06

*La valeur totale des prix offerts est de 8 400 \$, les règlements des concours sont disponibles à *La Presse*.

*Les personnes gagnantes devront répondre à une question d'habileté mathématique pour mériter leur prix.

Pour participer,
il suffit de s'abonner à

La Presse

285-6911

Collection complète en magasin

MONT BLANC

THE ART OF WRITING

GRAVURE DE VOTRE NOM ET/OU DU LOGO DE VOTRE COMPAGNIE

7139, rue St-Hubert
coin rue Jean-Talon
Montréal 277-3127

BIJOUTERIE le roy

Lun.-jeu. 9 h 30 - 21 h
Vendredi 9 h 30 - 17 h
Dimanche 13 h - 17 h

7139, rue ST-HUBERT
coin Jean-Talon
MONTRÉAL 277-3127

BIJOUTERIE le roy

photo NDG photo

VENEZ CÉLÉBRER NOTRE 55^e ANNIVERSAIRE

VENTE

OLYMPUS Stylus

OLYMPUS STYLUS

- Très compact. 6.3 onces.
- Auto-S flash exclusif. Réduction des yeux rouges.
- Mode d'exposition auto: macro auto à 14 pouces.
- Entièrement automatique. Lentille 35 mm Olympus.
- Flash intégré multi-mode.
- Avec pile et étui. **179 \$**

OLYMPUS STYLUS ZOOM

- Design ultra-compact gagnant de prix.
- Lentille zoom 35-70 mm intégrée.
- À l'épreuve du climat. Entièrement automatique.
- Mode flash 5.
- Réduction des yeux rouges.
- Auto déclencheur (self timer).
- Avec étui. **299 \$**

OLYMPUS SUPER ZOOM 3000

- À l'épreuve du climat.
- Lentille zoom motorisée intégrée 38-110 mm.
- Mode d'exposition auto avancée.
- Flash multi-mode.
- Entièrement automatique. Macro.
- Avec étui et pile. **379 \$**

CONSUMMATEUR ET PROFESSIONNEL • CAMÉRAS • FILMS

• DÉVELOPPEMENT • AUDIOVISUEL • ÉLECTRONIQUE

NOUVEAU MÉGA-MAGASIN CENTRE-VILLE

385, RUE STE-CATHERINE Ouest (ouest de Bleury) • Ouvert 7 jours **499-0690**

1108, BOUL. DE MAISONNEUVE O. (MÉTRO PEEL) **844-1766**

5488, RUE SHERBROOKE OUEST (OUEST DE DÉCARIE) **489-8401**

PROFITEZ DE SUBVENTIONS JUSQU'À 3 000 \$

THERMOPOMPE 2 TONNES

COMPREND CHAUDIÈRE AU MAZOUT OU AU GAZ GRATUITE

Pour les maisons avec système à air pulsé

- Financement à 100% offert
- Aucun sous-traitant
- Après subvention, le cas échéant

Le programme de subventions de 3 000 \$ prend fin le 23 décembre. Profitez-en tout de suite.

DERNIÈRE JOURNÉE

NE TARDEZ PAS! ACHÉTEZ-LA AUJOURD'HUI POUR OBTENIR LA SUBVENTION DE 3 000 \$ AVANT LE TERME DU 23 DÉCEMBRE 1993.

Carrier

3 195\$*

* Installation comprise

Le seul centre de liquidation de thermopompes à Montréal

APPELÉZ DÈS MAINTENANT... 733-1414

ECONOTECH

• CARRIER
• LENNOX
• MITSUBISHI
• JANYO

Police de la CUM: le rapport Malouf attendu en mars

MARTIN PELCHAT

Le juge Albert Malouf prévoit compléter d'ici trois mois son mandat d'inspection de l'administration et des activités du Service de police de la CUM.

M. Malouf entend soumettre son rapport au ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan, à la fin du mois de mars. Il avait dû mettre ce mandat en veilleuse pendant quatre mois, le temps de s'acquitter d'une autre tâche, qui lui a été confiée par M. Ryan en juin dernier: celle d'enquêter sur

Un policier est accusé de voies de fait sur sa femme

Le policier René Lechasseur, 30 ans, en fonction au poste 43 du Service de police de la CUM, a comparu hier au palais de justice de Montréal pour être accusé de voies de fait simples et de menaces de mort aux dépens de sa femme. Sa femme, Andrée Comtois, était jusqu'à tout récemment à l'emploi de la police de Blainville, qu'elle a quittée pour des raisons inconnues. Lechasseur, qui a été mis en liberté après avoir été

l'opération policière ayant entouré les émeutes de la Coupe Stanley.

Après avoir remis son rapport sur les émeutes, à la fin septembre, M. Malouf est retourné à son premier mandat, pour lequel il s'est notamment rendu à Quantico, en Virginie, rencontrer des représentants du FBI.

Il s'est entretenu aussi avec les chefs de police de plusieurs États américains et avec des dirigeants de la Gendarmerie royale du Canada; il a échangé de la corres-

pondance avec des policiers de Londres et Paris.

Le juge Malouf a aussi eu plusieurs rencontres avec le chef sortant de la police de la CUM, Alain Saint-Germain. Il a visité des postes du SPCUM et patrouillé avec des policiers. «Même durant la nuit, jusqu'à je ne me rappelle plus quelle heure du matin», dit-il.

M. Malouf a terminé sa recherche et il en est au stade de la rédaction. Il ne lui sera pas possible de se pencher sur la récente «affaire Barnabé», puisque le ministre Ryan attend le dépôt de son rapport d'inspection du SPCUM «dans les meilleurs délais». Une enquête sur l'arrestation de Richard Barnabé par des policiers de la CUM a été menée par la Sureté du Québec, remarque en outre M. Malouf.

Rappelons qu'une inspection de l'administration et des activités du SPCUM avait été recommandée par le coroner Harvey Yarosky dans son rapport sur le décès de Marcellus François. Ce jeune Noir avait été tué lors d'une opération de filature le 3 juillet 1991.

Le ministre Ryan a donné suite à cette recommandation du coroner en confiant en mai '92 au juge Malouf le mandat d'étudier l'organisation et la conduite des enquêtes au SPCUM, le contrôle et l'utilisation de la section technique, la coordination de la surveillance physique, la supervision des opérations par les officiers supérieurs, la qualité des rapports opérationnels de même que des communications entre les unités, et enfin les politiques et pratiques relatives à l'utilisation de la force.

MONTRES SUISES

seulement les marques réputées



AP
Audemars Piguet
La ROYAL OAK
à la mesure de vos passions.

Exclusif chez:

KAUFMANN de SUISSE
BIJOUX ET MONTRES

2195 Crescent, Montréal, H3G 2C1, (514) 848-0595

CADEAU SONNANT!

Déballez,
c'est pour vous!



De plus, Cantel vous offre le choix de nombreux programmes tarifaires. Parmi ceux-ci, le Programme Gagnez du temps Cantel vous propose

120 minutes

d'appels locaux par mois pour seulement

39,95 \$ par mois.

Pour un terme de 12 mois seulement.

Valide de 18 h à 9 h en semaine et à toute heure en fin de semaine. Le tarif de 55¢ la minute s'applique à toute communication locale en dehors de cet horaire ou qui dépasse les 120 minutes offertes. Plus! Deux mois de facturation détaillée sans frais. Jusqu'à 1440 minutes pour l'année! Dépêchez-vous! Cette offre se termine le 31 décembre 1993.

Certaines conditions s'appliquent. Renseignez-vous auprès de votre détaillant Cantel.

Également disponible:

-adaptateur main libre pour une conduite automobile sécuritaire.

Garantie de 24 mois

Le téléphone cellulaire portatif AT&T 3610 est exclusif à Cantel.



NE PAYEZ PAS LA PREMIÈRE REDEVANCE MENSUELLE!

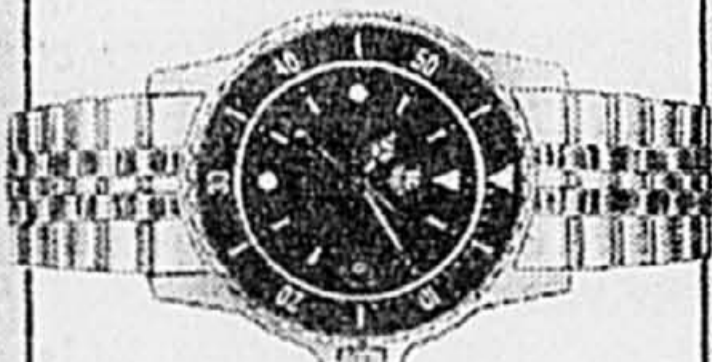
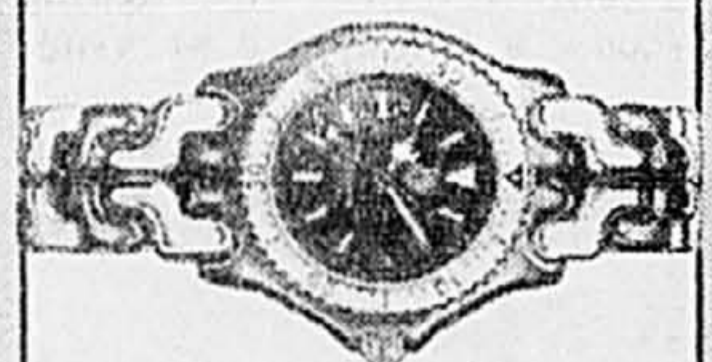
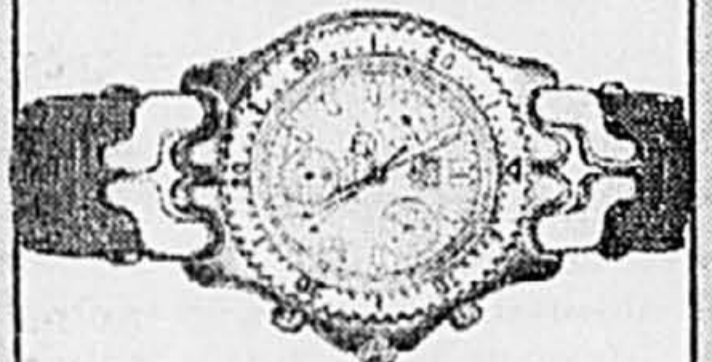
CANTEL

LE POUVOIR DU RÉSEAU™

MOSEL



Les montres sportives par excellence



Nous payons les taxes sur les montres jusqu'au vendredi 24 déc. 93.

MOSEL

DEPUIS 1945

4050, JEAN-TALON OUEST
juste à l'est de Victoria
735-1138

Ouverture: Lundi-jeudi 9 h à 21 h
Vendredi 9 h à 16 h
Dimanche 13 h à 17 h

Du 26 au 30 décembre DÉCOUVREZ LES NOËLS D'ICI ET D'AILLEURS

DANS LE HALL TOURISTIQUE
Les plus belles musiques et les plus belles chansons

Tous les jours, à 12 h, 13 h, 14 h et 15 h, venez écouter la musique et les chants chorals traditionnels de la Grèce, du Liban, du Chili, du Brésil, d'Haïti, du Mexique, de l'Italie, du Portugal et d'ici. L'entrée est gratuite.

À L'OBSERVATOIRE DE LA TOUR
Les plus beaux contes

Tous les jours, à 12 h, 13 h, 14 h et 15 h, le public pourra entendre des contes d'ici et d'ailleurs au Salon Montréal de la Tour. L'entrée est gratuite pour les moins de 12 ans*.

AU CENTRE DE NATATION
Animation et bain libre

Tous les jours, de 13 h à 16 h 20, il y aura animation de toutes sortes pour tous et bain libre gratuit pour les moins de 12 ans*.

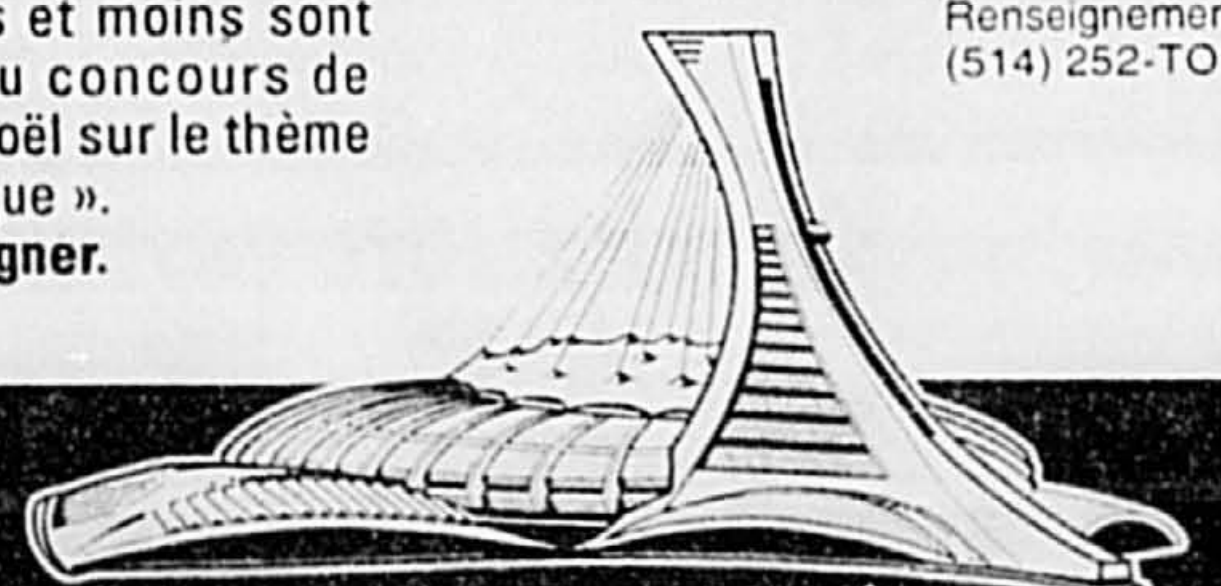
COUREZ LA CHANCE DE GAGNER DES PRIX!

Les enfants de 12 ans et moins sont invités à participer au concours de dessins de cartes de Noël sur le thème «Noël au Parc Olympique». De nombreux prix à gagner.

P 3200 VIAU



Renseignements: (514) 252-TOUR



UNE AUTRE ACTIVITÉ DU PARC OLYMPIQUE

* Accompagnés d'un adulte. Maximum de deux enfants par adulte.

Trois ans et demi de prison pour avoir fraudé la CSST

YVES BOISVERT

Un jeune homme de 28 ans a été condamné à trois ans et demi d'emprisonnement, hier, pour avoir organisé une fraude de 49 500 \$ aux dépens de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST).

Devant le juge Roger Vincent, de la Cour du Québec, Michel Duguay, qui avait déjà été condamné à deux ans de prison en 1989 pour avoir fait 41 faux chèques, a reconnu avoir orchestré cette fraude aux dépens de la CSST.

Avec sept complices, qui ont aussi été accusés, Duguay faisait fonctionner quatre compagnies bidons (bidons) se rendaient cependant voir de vrais médecins, qui diagnostiquaient des maux de dos. Les fraudeurs poussaient le professionnalisme jusqu'à subir des traitements de physiothérapie...

Evidemment, Duguay touchait la moitié des indemnités versées par la CSST à ces faux travailleurs. Cette fraude s'est prolongée de décembre 1991 jusqu'à juin 1992.

Un inspecteur de la CSST a eu la puce à l'oreille quand une adolescente supposément tombée d'un escabeau en effectuant du travail pour une de ces sociétés a prétendu toucher un salaire annuel de 36 000 \$ pour faire le ménage...

Comme les indemnités sont fonction du salaire, la jeune fille (mineure) pensait pouvoir ainsi avoir de plus jolis chèques.

Duguay a de plus reconnu avoir fraudé l'aide sociale l'hiver dernier pour trois mois. Il allait chercher ses chèques, à son nom, à l'adresse de quelqu'un d'autre. Il interceptait le facteur et présentait une carte d'identité.

En exigeant une peine d'emprisonnement aussi sévère (les hommes d'affaires qui commettent des fraudes de centaines de milliers de dollars ont rarement davantage), Me Marie-Josée Di Lallo s'appuyait en particulier sur les antécédents judiciaires de Duguay et sur le fait que l'opération frauduleuse dont il était le cerveau avait été soigneusement préméditée.



La Presse et Action Dignité

Le Père Noël était de passage à « La Presse », hier, dans le cadre de l'opération Action Dignité, une initiative de la table de concertation sur la faim à Montréal, à laquelle se sont aussi associées la Ville de Montréal et les Pharmacies Jean Coutu. Cette opération, destinée à venir en aide aux plus démunis, prend fin le 29 décembre.

PHOTO PIERRE MCCANN, La Presse

Un lieutenant de Rémy Brissette écope cinq ans de prison pour fraude

YVES BOISVERT

Robert Auger, un des complices du controversé Rémy Brissette, a été condamné hier à cinq ans de pénitencier après avoir reconnu sa culpabilité à une trentaine de chefs d'accusation de fraude et de complot.

Auger, 32 ans, est un des lieutenants de Brissette qui ont commencé à régler leurs dossiers criminels en vrac, ces dernières semaines.

Auger avait participé à une fraude de plusieurs centaines de milliers de dollars, à l'été 1991, avec la participation du comptable Alain Richard.

Le groupe avait pris possession d'un commerce de voitures en difficulté à l'île Perrot, Roland Poitras automobile.

Le groupe organisait de fausses locations de voitures et obtenait du financement de Chrysler Cré-

dit, Location Lutex et d'autres sociétés. Ils empochaient l'argent et les prêteurs ne revoient jamais leurs dollars.

Le comptable Richard, 41 ans, avait quant à lui plaidé coupable à 55 fraudes, plusieurs complots, escroqueries et fausses représentation, lundi. Il connaîtra sa peine le 14 janvier.

Robert Auger et son frère Jacques, 26 ans, ont tous deux été condamnés plus tôt à trois ans d'emprisonnement cette année pour un attentat raté contre l'avocat Marc-Alain Côté. Ils avaient plaidé coupable à des accusations de « complot » pour commettre des « voies de fait graves ».

Me Côté était l'avocat des propriétaires des animaleries Yogi, qui tentaient d'éviter que Brisset-

te et sa bande ne prennent le contrôle de ces commerces. Le propriétaire des animaleries a été l'objet de divers délits criminels (cocktails molotov lancés dans les magasins, incendies criminels, méfaits, etc.) pendant la période où Brissette tentait de lui arracher ces commerces.

Brissette s'en est tiré assez bien jusqu'à maintenant devant les tribunaux. Mais l'homme de 54 ans, en libéré sous caution de 5000 \$, fait face à de nombreuses accusations de fraudes très graves, lui aussi.

Il doit revenir en cour le 26 janvier pour connaître la date de son enquête préliminaire dans deux des dossiers de fraude qui pèsent contre lui. Il doit aussi subir une enquête préliminaire le 20 juin dans un autre dossier.

L'ivresse au volant régresse au Québec et grimpe ailleurs

Presse Canadienne

Malgré la multitude d'invitations à la tempérance, tant à la télévision et à la radio que sur les panneaux publicitaires, de toutes les provinces canadiennes, ce n'est qu'au Québec que le phénomène de l'ivresse au volant semble régresser.

Bien que les chiffres pour cette période de Noël ne soient pas encore disponibles, on observe depuis cinq ans une baisse constante du nombre d'accusations portées contre des chauffeurs ivres au Québec.

En 1988, dans la seule région de Montréal, 3531 personnes ont été accusées de conduite avec facultés affaiblies. En 1992, ce nombre est passé à 2500.

L'Opération Nez rouge a, à n'en point douter, contribué à modifier le comportement de la population.

En 1984, au Québec, 463 personnes se sont prévaluées de ce service grâce auquel les fêtards un peu pompettes peuvent retourner à la maison en toute sécurité, en confiant les clés de leur voiture à un bénévole de Nez rouge.

Dans toute la province, le nombre de bénévoles a grimpé de 200 en 1984 à 30 000 en 1992. L'année dernière, ils ont accompagné à la maison 45 627 personnes.

« Depuis 1984, l'Opération Nez rouge adopte une approche qui a gagné l'appui de la population, a expliqué Edgar Théorêt, porte-parole de l'organisme. Nous restons neutre à l'égard de la consommation d'alcool mais nous sommes stricts en ce qui a trait à la conduite avec facultés affaiblies. »

Canada anglais

Par ailleurs, dans les autres grandes villes canadiennes, les policiers affirment que, cette année plus que les années précédentes, ils imposent de plus en plus de retraits de permis aux chauffeurs à l'haleine douteuse et déposent davantage d'accusations pour conduite avec facultés affaiblies.

Mais la police et d'autres experts prennent bien garde de conclure que de plus en plus d'automobilistes prennent le volant après avoir pris un verre de trop.

Trop de facteurs peuvent expliquer la hausse ou la baisse de ces statistiques.

Ainsi, à Toronto, la police se plaint de l'augmentation du nom-

bre de chauffeurs ivres, tandis que les effectifs policiers requis pour les contrôler diminuent sans cesse.

« Il nous manque 450 policiers », a estimé l'agent Devin Kealey.

Au 21e jour d'une campagne contre l'ivresse au volant à Toronto, RIDE, 81 personnes ont été accusées de conduite en état d'ébriété contre 65 à la même période l'an dernier.

Au cours de cette opération, les policiers ont arrêté 204 737 voitures, alors que l'an dernier, ils en ont arrêté 207 101. Ils ont retiré 2954 permis contre 2323 l'an dernier.

« L'un des facteurs (de cette baisse) est que nous ne disposons pas d'effectifs suffisants, a souligné l'agent Kealey. Et il y a la vieille excuse: « Je ne me ferai jamais attraper ». Cela entre aussi en ligne de compte. »

La Police provinciale de l'Ontario (OPP) rapporte qu'entre les 5 et 11 décembre, ses agents ont arrêté 86 798 voitures, soit 25 p. cent de plus que l'an dernier. Le nombre de suspensions de permis a augmenté par rapport à l'an dernier, passant de 215 à 342.

Le nombre de conducteurs fautifs est de 116, alors qu'en 1992, il était de 99.

À Vancouver, la campagne a été beaucoup plus intensive, a confié l'agent Shayne Apostoliuk. Plus de 39 340 chauffeurs ont fait l'objet d'une vérification entre le 8 et le 21 décembre. L'an dernier, ils en ont stoppé 24 500 entre le 8 décembre et le 3 janvier.

Quelque 60 personnes ont été accusées de conduite avec facultés affaiblies, comparé à seulement six conducteurs lors de l'opération de 1992.

Selon l'agent Apostoliuk et d'autres policiers, cette hausse s'explique davantage par le resserrement de l'intervention policière que par une simple hausse du nombre de chauffeurs ivres.

« Nous avons maintenant des patrouilles dans les rues secondaires, prêtes à arrêter les voitures qui tentent d'éviter les barrières routières », a-t-il expliqué.

Les policiers d'Edmonton disent que les chiffres les plus significatifs, c'est-à-dire les statistiques des accidents mortels causés par l'alcool, sont plus élevés que par le passé.

« C'est parce que nous n'avons pas les effectifs nécessaires », s'est plaint le sergent Harold Johnson.

« Je pense que peu de gens ont saisi le message. »

Enfants agressés sexuellement: complicité tacite des parents

Presse Canadienne

TROIS-RIVIÈRES

Serge Milette, 51 ans, de Saint-Léon-le-Grand, avait profité en quelque sorte d'une complicité tacite des parents des enfants concernées (elles étaient deux) pour s'adonner à des attouchements et à d'autres gestes d'ordre sexuel sur une période de trois à quatre ans.

Selon le procureur de la Couronne, M^e Jacques Blais, Milette était en quelque sorte le pourvoyeur de la famille. Oeuvrant comme bénévole dans un organisme d'entraide, il apportait vêtements, nourriture et cadeaux de toutes sortes aux parents des enfants. En retour de ces faveurs, les parents fermaient les yeux sur les agissements de l'accusé.

Selon les procureurs au dossier, cette affaire s'est déroulée dans

un milieu particulièrement défavorisé. Un travailleur social est d'ailleurs venu expliquer au tribunal que les parents présentaient en fait des déficiences importantes au plan psychologique de telle sorte qu'ils n'avaient pas vraiment conscience du tort que les agissements de Milette causaient aux enfants.

Pour ce qui est de Milette, son avocate, M^e Jocelyne Duplessis, tout en reconnaissant que son client méritait une peine de prison, n'en a pas moins souligné le fait qu'il avait besoin d'aide avant tout.

Le juge Guy Lambert, de la Cour du Québec, a paru sensible à cet argument en recommandant que l'accusé se soumette à une thérapie. Il a cependant ajouté qu'il se devait de lui imposer une peine d'emprisonnement dissuasive.

Le prix d'un cantique lui aura été rendu au centuple

Presse Canadienne

TORONTO

Un garçon de 10 ans a probablement trouvé que l'esprit des Fêtes était bien vivant lorsque des étrangers ont fait preuve de générosité envers lui après qu'il eut été victime d'un vol à la pointe du couteau et qu'on lui eut enlevé les 14,37 \$ qu'il avait gagnés en chantant des cantiques de Noël. Deux adolescents ont en effet

attaqué lundi le garçon dans le centre-ville de Toronto et sont partis avec sa veste et son portefeuille, a indiqué la police.

Le garçon avait l'intention de dépenser cet argent en cadeaux de Noël pour sa famille.

L'histoire s'est cependant bien terminée, des personnes généreuses ayant appris son malheur et lui ayant fait parvenir plus de 100 \$. Les dons continuant à affluer.

ET PAIX SUR LA TERRE... AUX CHATS DE BONNE VOLONTÉ

LES CHATS COMME FELIX AIMENT *felix*

© QUAKER OATS CANADA 1993

NDG Photo

VENEZ CÉLÉBRER NOTRE 55^e ANNIVERSAIRE

VENTE

F-90

- Reflex 35mm professionnel à moteur intégré.
- Mise au point automatique ou manuelle.
- Mode d'exposition auto multi-programme et vari-programme.
- Mesure de lumière - matricielle pondérée et spot.
- Vitesse d'obturation de 1/8000 à 30 secondes.
- Vitesse de synchronisation au flash de 1/250 de seconde.
- Garantie de 2 ans.

\$ MINI-PRIX

ZOOM 100

- Zoom 35-70 mm.
- Mise au point automatique.
- Flash à 5 modes.
- Avec étui, pile, film.
- Garantie de 2 ans.

\$ MINI-PRIX

CONSOMMATEUR ET PROFESSIONNEL • CAMÉRAS • FILMS • DÉVELOPPEMENT • AUDIOVISUEL • ÉLECTRONIQUE

NOUVEAU MÉGA-MAGASIN CENTRE-VILLE

385, RUE STE-CATHERINE Ouest (ouest de Bleury) • Ouvert 7 jours **499-0690**

1108, BOUL. DE MAISONNEUVE O. (MÉTRO PEEL) **844-1766** | 5488, RUE SHERBROOKE OUEST (OUEST DE DÉCARIE) **489-8401**

RW RAYMOND WEIL GENEVE

EVEREST

Joaillerie - Bijouterie depuis 1850

FABRICANT DE LA PRESTIGIEUSE BAGUE DE LA COUPE STANLEY 1993

8910, BOUL. LAJEUNESSE Tel. 388-5358

Agent Officiel CHERBAKA

Parsifal Or 18 ct et acier. Mouvement quartz. Collection disponible en version or 18 ct ou tout acier.

MONTRÉAL/RIVE SUD ET LAVAL — BASSES LAURENTIDES

FÊTES - VOUS CONDUIRE? DU 9 AU 31 DÉCEMBRE 93

Opération Nez rouge

849-1011

LE SALON DE L'AUTO DE MONTRÉAL 13-23 JANVIER

PLACE DE LA BIÈRE LAVAL

Playboy a maintenant 40 ans

Agence France-Presse
WASHINGTON

■ Créé pour « l'homme moderne » avide de divertissements dans l'Amérique puritaine des années 50, le magazine Playboy, qui compte aujourd'hui 20 millions de lecteurs dans le monde, fête ses 40 ans en décembre, à l'âge du sida et de la fin de la liberté sexuelle, en tentant de s'imposer sur le marché des nouveaux médias interactifs pour élargir l'audience de son célèbre « lapin ».

En 1953, le père de Playboy, Hugh Hefner, était un fringant jeune homme de 27 ans dont « la préoccupation majeure, dit-il, était celle de la plupart des hommes: les femmes ». C'est avec cette conviction, 300 dollars en poche et une photo de Marilyn Monroe nue achetée 500 dollars, qu'il a lancé son magazine.

Le journal, qui voulait éviter le ghetto pornographique en alliant humour, interview et érotisme, a failli s'appeler « Stag Party » (Réunion pour hommes) avec un cerf pour animal fétiche. Ce fut finalement Playboy et son lapin.

Aujourd'hui, Hugh Hefner, principal actionnaire de son groupe, est à la retraite, marié à une Playmate. Son empire est dirigé par sa fille Christie, une féministe, âgée d'un an seulement à la naissance du journal. Et Playboy demeure un classique du genre, même si sa splendeur des années 70 s'est quelque peu ternie.

Depuis 1972, la diffusion du mensuel a chuté de moitié aux États-Unis, stagnant aujourd'hui à 3,4 millions d'exemplaires. Les Playboy Clubs, où s'affairaient les serveuses « petits lapins » en bustier et talons aiguilles, ont fermé, victimes de la libéralisation des mœurs, de l'apparition de concurrents plus osés et du féminisme militant.

Avec des recettes publicitaires et des ventes médiocres, associées à des investissements importants, les derniers résultats de Playboy ont été décevants.

Sur l'exercice 1992-93, le groupe a enregistré un chiffre d'affaires de 214,8 millions de dollars, en hausse par rapport à l'année



Anna Nicole Smith qui a été proclamée la Playmate de l'année pose avec le fondateur de la revue Hugh Hefner.

précédente, mais les bénéfices d'exploitation ont chuté de près de 60%, à 1,026 million de dollars.

Parallèlement à un plan de restructuration prévoyant la licenciation de 60 personnes, soit 10% du personnel, Christie Hefner, à la tête de Playboy Enterprises Inc depuis 1984, a développé les éditions étrangères du magazine, au nombre de 17 aujourd'hui. Dans trente pays, notamment en Chine, Playboy commercialise également la marque de son lapin qui s'imprime sur divers accessoires et de la lingerie.

La vente de vidéo-cassettes sur catalogue est aujourd'hui le secteur le plus porteur du groupe, qui s'appuie sur son stock de programmes pour s'implanter sur le

marché de la télévision interactive.

Grâce au câble, neuf millions de foyers peuvent désormais commander à la carte les vidéos marquées du lapin. Le groupe, qui a produit 89 heures de programmes pour adultes en 1992, envisage de porter de 10 heures à 24 heures la diffusion quotidienne de sa chaîne Playboy TV qu'il compte développer en Europe.

Le Playboy du futur existe déjà depuis la création, avec Philips Interactive media et IBM, de deux compacts disques interactifs, l'un pour le 40ème anniversaire de la revue, l'autre intitulé « Massage

total ». Une entreprise conjointe avec Time Warner va donner le jour à des audio-livres érotiques.

Christie Hefner se plaît à imaginer le nouvel « homme moderne » jouant à des jeux vidéo Playboy, discutant avec une Playmate grâce à un serveur télématique et programmant pour sa soirée le feuillet érotique Playboy de son choix. Ce 40ème anniversaire marquera surtout, selon elle, la transformation de Playboy, éditeur de magazine, en une « société internationale de logiciels de spectacles adaptant ses produits aux nouvelles technologies ».

Une vieille dame récupère la montre de son père qui périt avec le Titanic en 1912

Associated Press
SOUTHAMPTON, Angleterre

■ À 87 ans, apparemment la plus âgée des neuf derniers survivants de la catastrophe du « Titanic », Edith Haisman vient de recevoir un beau cadeau: la montre que portait son père quand le paquebot a sombré en 1912.

Quand la société de récupération d'épaves lui a remis cette montre mardi à Southampton, d'où le navire était parti pour son voyage inaugural et final, elle l'a tout de suite reconnue.

Elle est noire et ses aiguilles sont arrêtées sur 11h05 — une heure ne correspondant à rien de précis. « J'ai reconnu la montre que mon père portait au bout d'une chaîne en or à son gilet », affirme Mme Haisman, qui avait 16 ans lors du naufrage.

« Je me trouvais dans la chaloupe numéro 13. Je m'en souviendrai toujours. Mon père nous faisait signe et parlait à un homme d'Église, le révérend Carter », raconte la vieille dame frêle aux cheveux blancs, qui a participé à la cérémonie dans un fauteuil roulant. Elle vit aujourd'hui dans une maison de retraite de Southampton.

Mme Haisman se souvient très bien de cette nuit horrible du 14

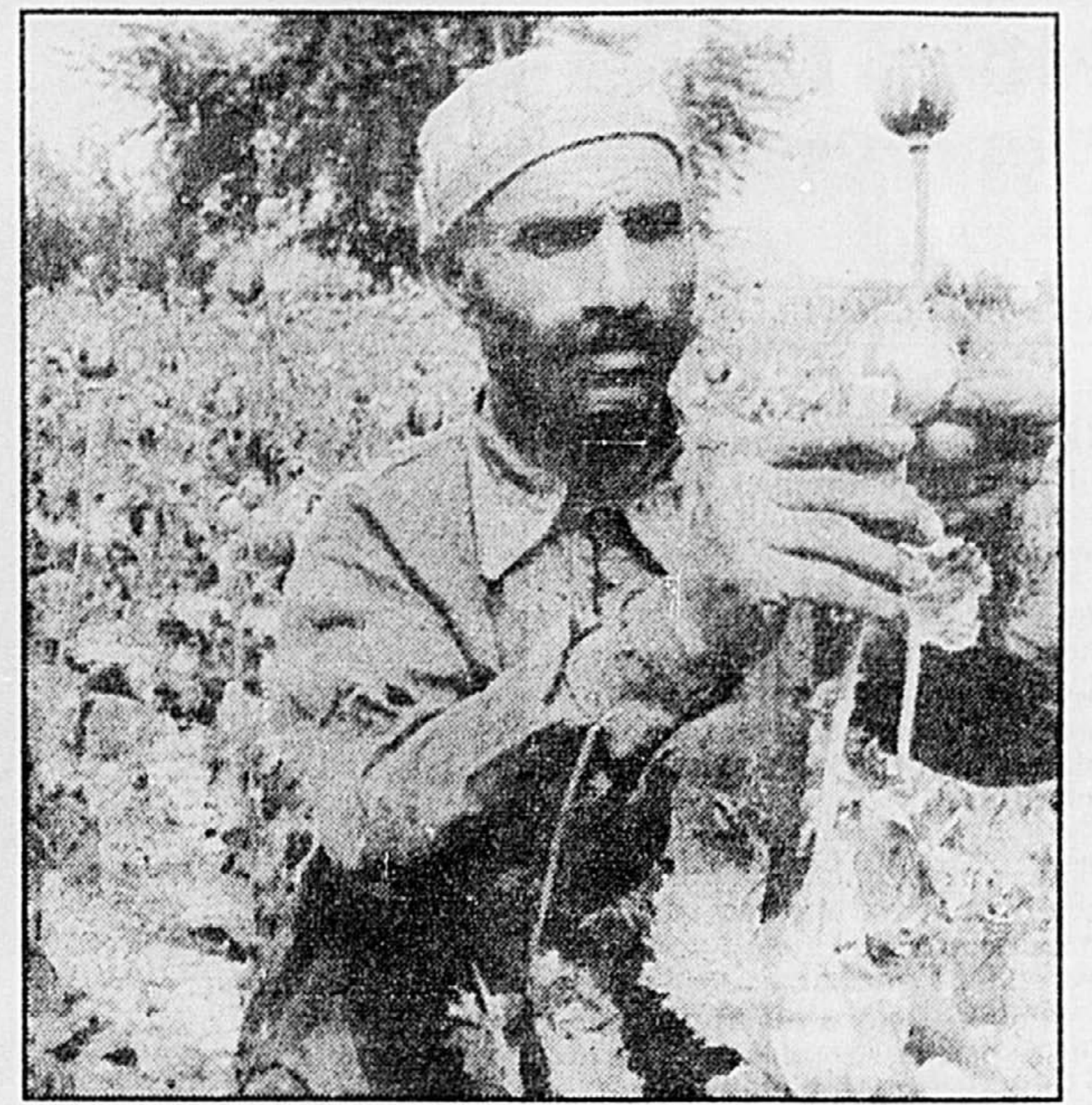
au 15 avril 1912 où le « Titanic » heurta un iceberg. « Je me souviens de tout et c'était terrible! »

« Quand les chaloupes se sont éloignées, nous avons entendu des cris de gens laissés sur le paquebot et dans l'eau, ainsi que des explosions à bord du navire. Beaucoup de corps flottaient. Nous n'avons cessé de recueillir des gens et d'essayer de les protéger du froid. Nous sommes restés neuf heures sur la chaloupe. »

« Je ne cessais de rechercher mon père dans l'eau et, quand nous sommes arrivés à New York, nous nous sommes rendus dans les hôpitaux pour voir s'il avait été récupéré. Les Américains furent très gentils avec nous à New York. »

La catastrophe, survenue à 900 km de Terre-Neuve, avait fait quelque 1500 morts, tandis que 700 passagers et membres d'équipage avaient pu le quitter en chaloupe.

Son père, un homme d'affaires aisé du nom de Thomas William Solomon Brown, emmenait sa famille d'Afrique du Sud à Seattle (État de Washington), où il comptait ouvrir un hôtel. Edith, sa seule enfant, s'est mariée en Afrique du Sud — son époux est mort — et a eu 10 enfants et plus de 30 petits-enfants.



Un fermier afghan pratique une incision dans une fleur de pavot pour en soutirer l'opium. PHOTO REUTERS

Le Triangle d'or s'agite à la veille de la récolte d'opium

Agence France-Presse
BANGKOK

■ La prochaine récolte annuelle d'opium dans le Triangle d'or au début de l'année — qui doit atteindre plus de 2500 tonnes, fournissant environ 150 tonnes d'héroïne — donne lieu depuis quelques jours à une agitation militaro-médiatique, qui ne donne cependant guère de raisons d'espérer aux experts de la lutte contre la drogue.

Seule l'annonce samedi de l'arrestation prochaine d'une dizaine d'hommes d'affaires thaïlandais « de premier plan » impliqués dans le trafic et le blanchiment de l'argent de la drogue, jugée « exceptionnelle » par ces mêmes experts, est venue éclaircir un tableau obstinément sombre depuis des années. Le Triangle d'or produit quelque 70 p. cent de l'héroïne dans le monde.

Du côté birman du triangle, on a entendu le canon tonner du 13 au 22 décembre, selon la police thaïlandaise des frontières, lors d'une opération menée par l'armée birmane contre les forces du « roi de l'opium » Khun Sa, qui vient de proclamer l'« indépendance » de l'État shan (nord-est), territoire dont il prétend contrôler 60 pour cent.

Du côté thaïlandais, l'opération annuelle de l'armée contre le reliquat de champs de pavots du nord du pays s'est déroulée comme à l'accoutumée, sans incident et devant la presse. L'éradication des cultures d'opium, commencée en 1978, est aujourd'hui dans sa phase finale.

Du côté laotien, un silence opaque prévaut depuis toujours sur la production de drogue du pays.

Les troupes de Rangoon, estimées à 10 000 hommes, ne sont pas parvenues à franchir la rivière Salween, un des remparts naturels des troupes de Khun Sa, et le statu quo semble prévaloir.

« C'est du cinéma. Les militaires birmanes veulent passer pour des « Monsieur propre »

aux yeux du Congrès américain », selon un expert occidental de la lutte contre la drogue à Bangkok. L'antenne de l'Agence américaine de lutte contre la drogue (DEA) à Bangkok s'est refusée à tout commentaire.

L'armée birmane est de plus en plus soupçonnée de prendre une part active au trafic pour procurer des devises à un régime mis au ban de la communauté internationale.

Khun Sa, l'un de plus recherchés des barons de la drogue dans le monde, entretient une ambiguïté fondamentale entre son statut déclaré de dirigeant du combat nationaliste shan d'une population estimée à cinq millions de personnes et celui de protecteur de la production d'opium, raffiné et commercialisé par les triades (mafias chinoises) de Hong Kong.

La plupart des experts estiment qu'aucune politique d'éradication de l'opium n'est possible tant qu'un accord politique ne sera pas trouvé en Birmanie entre le pouvoir central et les nationalistes insurgés depuis 1947 aux frontières du pays.

Beaucoup plus sérieuse est jugée l'annonce de l'arrestation prochaine de plusieurs importants hommes d'affaires thaïlandais qui seraient liés au trafic d'héroïne en provenance de la frontière nord de la Thaïlande et destinée principalement aux États-Unis.

Dans l'incapacité de frapper à la source — les champs de pavots birmanes — la police thaïlandaise, sous forte pression occidentale, a réussi à faire adopter cette année une loi qui permet de s'en prendre en aval aux avoies des trafiquants de drogue présumés en les obligeant à prouver la légalité de leurs ressources.

Une telle initiative, en menaçant la « route thaïlandaise » de l'héroïne, devrait augmenter le trafic qui transite par la Chine, et faire monter les enchères: « Nous, les trafiquants, on les exécute », a déclaré récemment à l'AFP un responsable chinois de Kunming (sud).

RÉSULTATS

Photo-Québec

Tirage du 93-12-22

1 ^{er} numéro		2 ^e numéro	
NUMEROS	LOTS	NUMEROS	LOTS
108921	10 000 \$	861223	10 000 \$
08921	1 000 \$	61223	1 000 \$
8921	100 \$	1223	100 \$
921	10 \$	223	10 \$
21	5 \$	23	5 \$
NUMEROS	LOTS	NUMEROS	LOTS
10892	1 000 \$	86122	1 000 \$
1089	100 \$	8612	100 \$
108	10 \$	861	10 \$
10	5 \$	86	5 \$

3 ^e numéro		4 ^e numéro	
NUMEROS	LOTS	NUMEROS	LOTS
028017	10 000 \$	477250	100 000 \$
28017	1 000 \$	77250	1 000 \$
8017	100 \$	7250	100 \$
017	10 \$	250	10 \$
17	5 \$	50	5 \$
NUMEROS	LOTS	NUMEROS	LOTS
02801	1 000 \$	47725	1 000 \$
0280	100 \$	4772	100 \$
028	10 \$	477	10 \$
02	5 \$	47	5 \$

	2	4	6	11	12
PANCO	18	21	27	32	33
	38	39	40	51	57
Tirage du 93-12-22	58	59	61	65	68

T V A, LE RESEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUEBEC

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

ANTICUITÉS TREBOR INC.

Fondée en 1985

1350, av. Greene, local 1, Westmount
931-9180

Bijoux de succession

Montres anciennes

Ouvert le dimanche de 12 h à 17 h

EVEREST

Joaillerie - Bijouterie

Depuis 1850

FABRICANT DE LA PRESTIGIEUSE BAGUE DE LA COUPE STANLEY 1993

Prix spéciaux pour stylos et plumes

MONTBLANC

THE ART OF WRITING

Collection complète DE PRÉCIEUX BIJOUX

Créations exclusives

EN OR 18, 21 ET 22 CARATS ET EN PLATINE

Distributeur des montres

ROLEX • CARTIER • FENDI
CONCORD • BRIETING
MOVADO • RAYMOND WEIL
GUCCI • TAG HEUER • ETC.

Téléphone
514-388-5358

8710, BOUL. LAJEUNESSE
CHERBAKA

Tout simplement moins cher. PS/1 IBM

LA PUISSANCE SIMPLIFIÉE

• Avec le PS/1 IBM, l'informatique personnelle est maintenant à la portée de tous! Facile à utiliser, facile à acheter et vous facilitant la vie, le PS/1 IBM est prêt à l'emploi. Il est livré avec un écran SVGA 14 po. • Les logiciels préinstallés, MS-DOS 6.0, Windows 3.1, Works pour Windows, Tutoriel du PS/1, Index PS/1, Performances PS/1 et Conseils PS/1, vous en donnent encore plus pour votre argent. • Pour économiser temps, argent et électricité, vous pouvez installer le Smart Energy System* d'IBM qui comprend la fonction exclusive Rapid Resume. • Plus une garantie spéciale de trois ans**, l'assistance téléphonique à vie et un abonnement de un an au HelpClub (conseils pratiques et offres spéciales) pour les utilisateurs à la maison.

1 799 \$

IBM HelpWare

PS/1 modèle 2133-P25	Ecran SVGA 14 po inclus
Processeur i486SX 25 MHz	Mémoire de 4 Mo, extensible à 64 Mo
Capacité de disque dur de 175 Mo (avec fonction Double Space)	Affichage SVGA sur bus local qui améliore les performances vidéo.
Unité de disquettes 3 1/2 po	Modem interne

Pour obtenir l'adresse du distributeur ou détaillant agréé IBM le plus proche, APPELEZ IBM DIRECT AU 1 800 465-7999, poste 229.

Du lundi au vendredi de 8 h à 20 h (dans les Métros de 9 h à 21 h), le samedi de 11 h à 16 h (heure de l'Est)

Offre spéciale pour les Fêtes ANS DE GARANTIE**

* Cette fonction doit être achetée séparément. ** Un an de service sur place et deux ans de service au compteur. L'offre prend fin le 15 janvier 1994. Le service sur place peut être payé en espèces dans certaines régions. IBM, Hercules, Micro Channel, PS/1, Rapid Resume et Smart Energy System sont des marques de commerce d'International Business Machines Corporation. Microsoft, Windows et Works sont des marques de commerce de Microsoft Corporation. Intel, i486SX et le logo Intel Inside sont des marques de commerce d'Intel Corporation.

LE POINT SUR LE SERVICE

- Il est tout à fait gratuit. Cependant, les dons versés par les utilisateurs du service sont remis en totalité à des organismes à but non lucratif qui oeuvrent auprès des jeunes.
- Il ne s'adresse pas seulement aux personnes qui ont consommé de l'alcool, mais également à celles qui ne se sentent pas en état de conduire à cause de la fatigue, par exemple.
- Seule exigence: posséder ou avoir la responsabilité d'un véhicule au moment de l'appel. Nez rouge accompagne également chez-eux les passagers du client.
- Le client se déplace dans sa propre voiture et non dans celle des bénévoles de l'Opération Nez rouge.

10^e édition

Opération Nez rouge

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

LE PARTENAIRE PROVINCIAL

Assurances générales des caisses Desjardins

NEW LOOK

1 800 343-4343

Radio Énergie

cjms 1280

La Presse

Dur, dur, Noël au Vatican

Agence France-Presse
CITÉ DU VATICAN

Un Noël plus difficile s'annonce pour les employés du Vatican qui se sont plaint hier, dans le journal de leur syndicat, d'une augmentation excessive des prix dans le seul supermarché de l'État.

Selon ce journal, les prix de certains produits ont augmenté jusqu'à 33 p. cent, alors que « les salaires sont restés les mêmes depuis 1985 ».

L'Annona, le supermarché du Vatican, n'est ouvert qu'aux 4000 employés et retraités de la curie romaine, ainsi qu'aux diplomates accrédités auprès du Saint-Siège.

Aucune taxe n'est appliquée sur les produits vendus dans cette grande surface, si bien que les alcools, le parmesan et la viande restent à des prix très intéressants par rapport à ceux habituellement pratiqués dans les magasins italiens. Il en est de même pour l'essence vendue dans deux stations du petit État.



PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

Don de 80 000 livres de nourriture

La société Cascades s'est associée à la Société des Alcools du Québec ainsi qu'à Métro Richelieu dans la collecte de denrées non périssables destinées aux familles démunies du Québec. Le projet est parrainé par la Fédération des moissons du Québec, de concert avec les Clubs Richelieu. On devait remettre notamment 80 000 livres de nourriture à la Fédération des Moissons du Québec, en plus d'une gamme de produits servant à combler les besoins de tous les jours.

Les dangers qui guettent les enfants durant les Fêtes

Des pièges: les baies de poinsettia, les restes d'apéro et les cheveux d'ange

Presse Canadienne
SASKATOON

La saison des Fêtes est celle de la joie mais est également celle qui est la plus fertile en accidents, si bien que chacun doit faire preuve de prudence en cette période de l'année.

Les dangers qui guettent les enfants remplis de joie à la vue de leurs nombreux cadeaux sont nombreux.

« Durant la période des Fêtes, l'attention des parents est souvent détournée par de multiples préoccupations et ils perdent parfois de vue leurs enfants », explique le Dr Gordon Kasian, un pédiatre.

Médecins et hôpitaux signalent durant cette période de l'année une recrudescence des blessures chez les enfants, notamment des brûlures et les cas d'asphyxie dus à la présence de corps étrangers dans la gorge.

Les enfants, durant le temps des Fêtes, sont laissés à eux-mêmes plus qu'en tout autre temps de l'année et ils en profitent pour

s'amuser. Or, leur environnement est alors, très souvent, moins bien structuré et surveillé.

Les parents sont en effet très occupés par les réceptions et occupations du temps des Fêtes, si bien qu'ils en négligent leur propreté.

Les enfants, énervés par l'ambiance du temps des Fêtes et pouvant compter sur des parents distraits, deviennent de parfaits candidats aux accidents.

Ann Schulman, directrice de l'Institut de prévention des accidents de la Saskatchewan, reconnaît que divers facteurs particuliers au temps des Fêtes accroissent les risques d'accidents chez les enfants.

Les bébés peuvent s'étouffer en avalant les santons de l'arbre de Noël ou des cheveux d'ange. Ces ornements doivent être placés haut dans l'arbre et être hors de portée des tout jeunes.

Le rutilant poinsettia peut également sembler appétissant pour le très jeune enfant mais, ingéré en quantité suffisante, il peut provoquer un empoisonnement. Ses

baies sont également dangereuses.

Certaines friandises et noix peuvent également étouffer les petits enfants: soyez donc prudents. Les fonds de verre d'alcool peuvent provoquer le coma éthylique chez certains enfants qui les vident.

Les petites pièces amovibles de certains jouets doivent être mises hors de portée de tout petits s'ils peuvent s'étouffer en les avalant. Quant à certains cadeaux pour adultes tels les parfums, alcools, petits instruments électroménagers et outils électriques, on doit les mettre hors de portée de tous les jeunes.

Parmi les activités extérieures qui peuvent s'avérer dangereuses, on signale la luge. Une étude réalisée auprès de dix hôpitaux canadiens du 1^{er} janvier 1990 au 31 janvier 1991 a démontré que 41 enfants s'étaient blessés gravement en pratiquant cette activité. Dans la majorité des cas, les luges ont frappé des clôtures, des rochers, des poteaux, des arbres ou des voitures en stationnement. Pour faire de la luge, les en-

fants devraient idéalement porter un casque protecteur et pratiquer cette activité assis. La position couchée, surtout tête en avant, accroît les risques de blessures à la tête et au thorax.

Enfin, les enfants devraient être en tout temps tenus éloignés des motoneiges, des appareils très dangereux pour eux.

Pas de cadeau chez les Blackburn

Associated Press
INDIANAPOLIS

Combien faut-il de poupées Barbie, de jeux vidéo et de disques compacts pour gâter 28 enfants à Noël?

Dan et Kathy Blackburn, à la tête de cette très, très nombreuse famille, se moquent bien de la réponse.

« Nous n'avons pas beaucoup de jouets », a expliqué la mère adoptive de ces 28 petits Haitiens. « De toute façon, Danny et moi ne pouvons pas aller les acheter. Je crois qu'être millionnaires ne changerait rien à l'affaire: nous n'avons pas le temps, un point c'est tout. »

La famille, 17 garçons et 11 filles âgés de 6 à 18 ans, tous adoptés alors que le couple était missionnaire en Haïti, vit largement des dons des églises et des particuliers.

En fait, Noël n'est pas une grande fête chez les Blackburn, qui rejettent son côté commercial. Ils s'attachent davantage à célébrer l'Action de Grâce et le « Jet Day » — leur fête à eux, qui commémore le jour où toute la famille a quitté Haïti pour venir s'installer aux États-Unis, le 18 décembre 1989.

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF INVITATION

aux anciens et anciennes du collège, aux parents des élèves actuels et futurs, à la

« MESSE DE MINUIT »

de 20 h à 21 h 30

à l'ancienne chapelle

Entrée au:

3200, ch. Ste-Catherine

R.S.V.P.

Tél.: 342-1320

EXCLUSIF

Luxeux manteau en peau d'agneau léger espagnol merinos



POUR FEMMES ET HOMMES CONFECTION SUR MESURE TAILLES: RÉGULIÈRE ET PETITE

Aussi en vente: magnifiques manteaux de cuir et de cachemire.

Confortablement chaud par temps froid, sous la neige ou la pluie.

SUPER ÉCONOMIE

Robert Arnold

OUVERT samedi 9 h 30 à 15 h dimanche 11 h à 15 h lundi au vendredi, de 12 h à 18 h 9250, av. du Parc (angle Chabanel) local 450 Tél.: 387-5495

DES CONSEILS POUR VOS VOISINS, VOS PARENTS OU VOS AMIS... (?)

Comment échapper à la gueule de bois du temps des fêtes

Presse Canadienne
QUÉBEC

qui sont victimes d'un empoisonnement.

Enzymes de fruits

Mal de bloc et souffle court. Foie enflé et estomac lourd. Ballonnements et nausées. Comment éviter les désagréments qui accompagnent, presque inévitablement, les excès d'agapes du temps des Fêtes?

Tout le monde a bien sûr son petit truc ou sa recette pour blinder l'organisme et éviter peut-être la redoutable gueule de bois.

« On passe à table à des heures irrégulières et on va au lit à des heures indues, décrit Huguette Turgeon O'Brien, qui enseigne au département de nutrition humaine et consommation à l'université Laval. Par conséquent, il est difficile d'échapper aux perturbations. »

À côté des croyances populaires et des recettes de grands-mères, on trouve des produits qui ont fait leur preuve. « Mais rien ne remplace de saines habitudes à adopter en pareilles circonstances », s'empresse d'ajouter la spécialiste en nutrition. Des habitudes qui s'appuient sur le gros bon sens.

Beaucoup d'eau

Boire beaucoup d'eau par exemple. « Jusqu'à deux litres d'eau non glacée par jour pour purifier l'organisme et drainer les déchets, affirme un expert interrogé. Privé d'eau, le corps se déshydrate. Ce n'est pas l'alcool qui est responsable de la gueule de bois mais plutôt le manque d'eau. »

Dormir pour récupérer. Deux bonnes nuits consécutives seront souvent nécessaires: une première qui suivra une veillée prolongée ou une nuit blanche pour chasser la fatigue physique et une autre pour vaincre la fatigue psychique. Ne comptez surtout pas sur le sommeil du petit matin parce qu'il sera insuffisant.

Fumer moins, spécialement à table, car le tabac influe sur les contractions digestives; prendre l'air et faire de l'exercice pour s'oxygéner davantage et faciliter la digestion des aliments.

La littérature regorge également de recettes maison, toutes plus infaillibles les unes que les autres, pour faire passer comme par enchantement l'alcool et les aliments absorbés en abondance durant la période des Fêtes.

De l'huile d'olive à l'aspirine

L'une d'elle consiste à avaler, une demi-heure environ avant le « party », une pleine cuillerée de soupe d'huile d'olive extra vierge. Certains opteront plutôt pour une ou deux ampoules d'extraits de radis noir. Affreux au goût mais efficace, dit-on.

Les buveurs d'expérience ont aussi leurs trucs. Certains, par exemple, avalent deux aspirines enrobées avant d'aller au lit. Comme les comprimés ne sont absorbés par l'organisme que quelques heures après avoir été ingérés, l'effet se fait encore sentir au lever.

D'autres versent du jus de tomates dans leur bière, « une pratique qui a au moins l'avantage de réduire la consommation d'alcool et d'ajouter de la vitamine C », commente une nutritionniste.

Certains, enfin, évitent de se coucher sur le côté droit afin de ne pas compresser leur pauvre foie.

Naturopathe et biologiste de formation, Andrée Gagnon, de Québec, parle avec éloquence des bienfaits du charbon activé pour lutter efficacement contre les excès de table. « Cinq à dix comprimés après un repas bien arrosé vous éviteront la gueule de bois », assure-t-elle. Le charbon activé est souvent prescrit aux enfants

Après un copieux repas, M^{me} Gagnon recommande aussi de prendre deux comprimés d'enzymes de certains fruits (la papaye par exemple), ce qui favorisera la digestion et chassera les maux de têtes.

Le temps des Fêtes passé, de nombreux clients d'Andrée Gagnon adoptent les dépuratifs, constitués notamment de tisanes pour le foie et les reins. « C'est de plus en plus populaire », précise-t-elle. Le traitement s'échelonne sur une période d'un mois, souvent davantage.

Mais de nombreux adeptes de la naturopathie préfèrent prévenir plutôt que guérir. « À ces gens, je recommande un bon tonique de ginseng ou de gelée royale à prendre durant les jours ou les semaines qui précèdent les activités, dit-elle. Plus l'organisme sera fort, plus il sera résistant. »

Andrée Gagnon proclame aussi bien haut les vertus de la vitamine C pour renforcer le système immunitaire. « Je sais, admet-elle, que beaucoup de scientifiques condamnent cette pratique mais il y a des preuves. »

Aux yeux des Orientaux, le corps humain est un lieu où s'effectuent, de manière continue, des échanges sous l'action de deux forces contraires: le Yin et le Yang. Ces éléments circulent dans un état de parfait équilibre quand tout va bien. Mais lorsqu'il y a excès ou carence, cet équilibre est détruit.

Quand tout ne tourne pas comme sur des roulettes, l'acupuncteur peut intervenir de manière efficace pour notamment stimuler les défenses de l'organisme, régulariser le foie et les intestins et favoriser une meilleure digestion. « Faire des abus de table, ce n'est pas une maladie, s'empresse toutefois d'ajouter Micheline Pelletier, acupuncteur à Charlesbourg. Dans ce cas, notre contribution seule ne suffit pas. Les gens doivent faire leur part en adoptant une meilleure hygiène de vie. »

Cette bonne vieille modération

M^{me} Pelletier cherche alors à intervenir de manière plus globale encore. « Ce que je recommande à mes patients, c'est de manger plus légèrement, de boire avec modération et de profiter de cette période de l'année pour marcher davantage et faire de l'exercice. »

Huguette Turgeon O'Brien se méfie beaucoup des apéritifs. « A plus forte raison, dit-elle, quand ils ne sont pas accompagnés d'amuse-gueules. L'effet de l'alcool est alors plus sévère. »

Cette spécialiste en nutrition, qui enseigne à l'université Laval, pense aussi que s'en tenir à des repas légers dans les jours qui précèdent les banquets plus somptueux constitue un bon moyen de prévenir les problèmes. « Privilégiez les céréales riches en fibres au petit déjeuner, du lait plus écramé, des viandes maigres, des fruits et beaucoup d'eau durant la journée, c'est excellent. Attention aux riches vinaigrettes dans les salades. »

M^{me} Turgeon O'Brien estime aussi qu'il est important de boire et de manger lentement, de bien mastiquer sa nourriture consommée en petites bouchées. « Un excellent moyen de réduire les portions d'aliments plus lourds, c'est d'ajouter deux ou trois légumes dans l'assiette », propose-t-elle en ajoutant que laisser de gros plats de crudités sur les tables, avant de servir les plats principaux, fait également merveille.

Elle suggère aussi d'inclure au menu une marche d'une demi-heure au moins après un repas plantureux. « Les invités vont adorer l'idée. Ils rentreront avec les joues rouges et ils se sentiront beaucoup mieux », dit-elle.

Faites-vous tout un cadeau à Noël !



Technophone PC405 pour seulement

299\$

Skiez le plus haut sommet !

De plus, vous recevrez deux (2) billets de remonte GRATUITS pour Tremblant*.

Faites vite !

Cette offre prend fin le 31 décembre 1993.

* Avec un contrat de 36 mois. Pour tout nouveau abonné. Frais d'activation et frais annuels d'accès au réseau en sus. Sous réserve d'approbation de crédit. Quantités limitées.

Boucherville National Expert

Tél.: (514) 949-1000

Chomedey

Boutique Cellulaire inc.

Tél.: (514) 686-6959

Laval

Metro Com Canada inc.

Tél.: (514) 687-4000

Vimont Cellulaire

Tél.: (514) 668-7788

Longueuil

Triacom

Tél.: (514) 928-2244

Celcom Rive-Sud

Tél.: (514) 463-7777

Montréal

ARCO Télécom

Tél.: (514) 389-8900

Autocell inc.

Tél.: (514) 257-9292

Bell Mobile

Promenades de la Cathédrale

Tél.: (514) 254-0254

Boutique Cellubec

Tél.: (514) 382-7724

C.B.C.I. Télécom

Tél.: (514) 738-4995

Peel Mobile inc.

Tél.: (514) 288-7335

Verdon

Citécel

Tél.: (514) 762-2000

Télécentre Québec

Tél.: (514) 465-5222

Rosemère

Centre du Téléphone Mobile

Tél.: (514) 979-3838

Ville Mercier

Distribution R. Mailoux inc.

Tél.: (514) 951-0446

Ville St-Laurent

La Boutique Communication

Tél.: (514) 335-2355

Bell Mobilité

Agent cellulaire autorisé

De 25% à 50% de réduction sur nos magnifiques boucles d'oreilles et pendentifs à diamants et or 14K.

Lun.-jeu.: 9 h 30 - 21 h

Vendredi: 9 h 30 - 17 h

Dimanche: 13 h - 17 h

BIJOUTERIE le roy

Plan mise de côté.

7139, rue ST-HUBERT

(coin Jean-Talon) Montréal

277-3127

L'Europe aux prises avec des inondations records

Agence France-Presse

Plusieurs pays européens, notamment l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et la France, étaient toujours affectés hier par des inondations dues aux intempéries et aux crues de fleuves, comme le Rhin ou la Meuse, dont le niveau des eaux continuait à monter dans la journée, menaçant d'atteindre de nouveaux records.

En Allemagne, les crues du Rhin et de ses affluents ont provoqué des inondations dans plusieurs villes, dont Heidelberg et Sarrebruck. D'autres villes, situées plus au nord, étaient menacées hier, notamment Cologne où le Rhin, qui a atteint un niveau de 9,45 mètres dans la matinée, continuait à monter de 8 cm par heure.

La ville de Koenigswinter, près de Bonn, était inondée. La route nationale, qui relie Bonn à Coblenze, était sous les eaux en plusieurs endroits et les bacs qui assurent la traversée du Rhin sur la portion du fleuve comprise entre ces deux villes restaient à quai.

À Sarrebruck (ouest), la Sarre a atteint la cote de 9,30 m. hier matin, à plus de sept mètres au-dessus de son niveau normal.

Au cours de la nuit de mardi à hier, le niveau du Neckar est parvenu à 9,80 m à Heidelberg, battant le record du siècle établi à 9,20 m en 1990. Toutefois, les

eaux du fleuve commençaient à baisser hier, de même que celles de la Moselle, qui avait atteint mardi soir la cote de 11,28 mètres à Trèves, un niveau sans précédent depuis 200 ans.

En Bavière (sud), les inondations ont provoqué des dégâts considérables dans plusieurs villes, coupant de nombreuses voies de communication.

En début de semaine, quatre personnes avaient trouvé la mort en Allemagne à la suite d'intempéries ou d'inondations.

La Meuse
D'autre part, en Belgique et aux Pays-Bas, les eaux de la Meuse continuaient à monter hier. Dans le village de Iteren (commune rattachée à Maastricht — sud des Pays-Bas), où une trentaine de personnes ont été évacuées pendant la nuit, le débit de la Meuse était de 3050 mètres cubes/seconde, soit 50 m³ de plus qu'en 1926, date du record du siècle.

En Belgique, où le niveau de la Meuse continuait à monter de 4 cm par heure, un homme est mort hier alors qu'il circulait à vélo sur une digue recouverte par les eaux de ce fleuve à Maaseik, à quelques kilomètres de Maastricht (Pays-Bas). Les habitants du village de Heppeneert, proche du lieu du drame et complètement isolé par les eaux, ont été évacués par hélicoptères. 1400 personnes ont été évacuées à Maasmechelen (à quelques kilomètres de Maastricht), tandis que l'armée y cons-

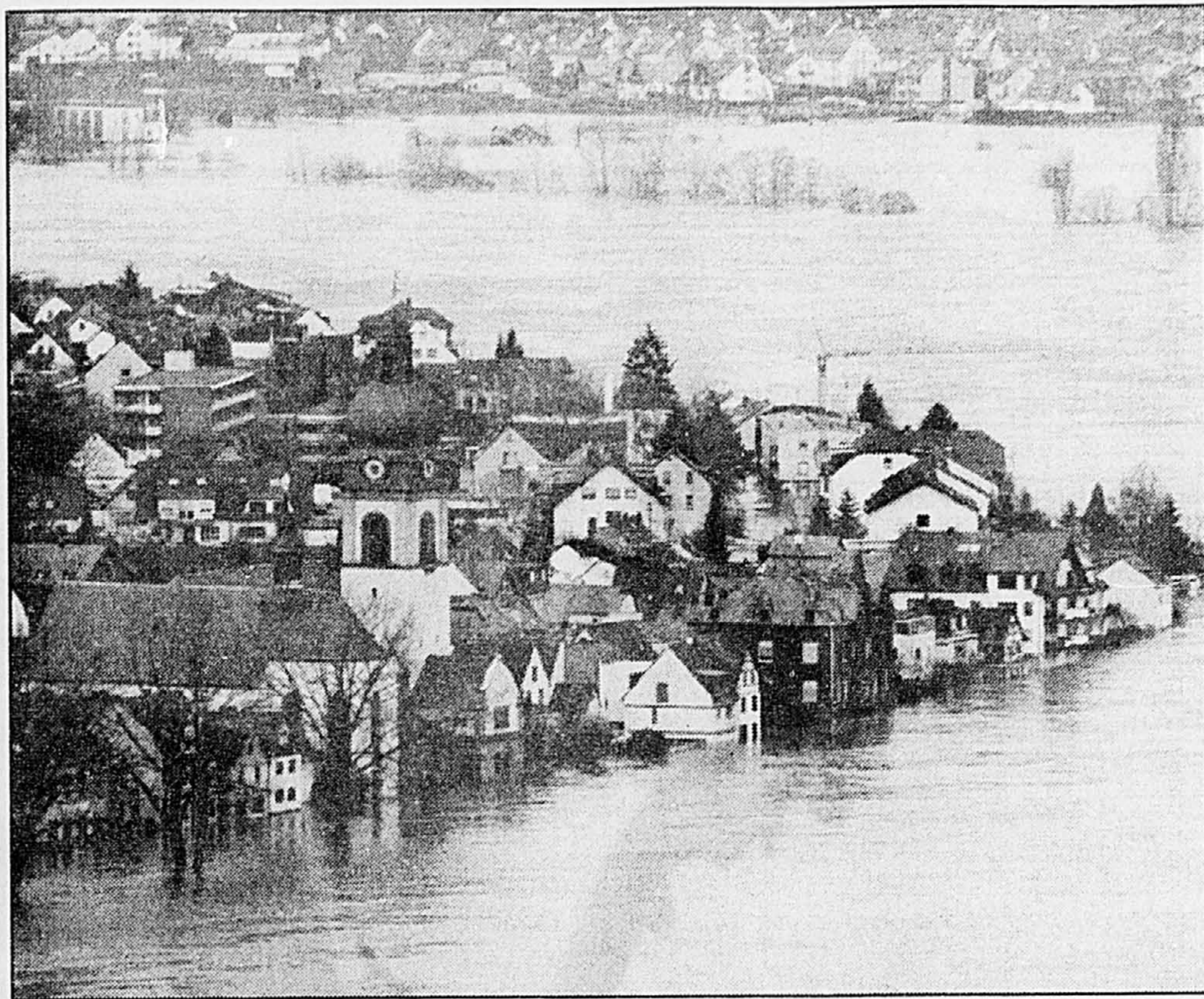
truait des barrages, une digue menaçant de s'effondrer.

En France
En France, les inondations continuaient à sévir, notamment dans le nord et en Moselle (nord-est). Près de la frontière belge, la Meuse a submergé le centre de la petite ville touristique belge de Dinant.

Dans le nord, 170 malades ont été évacués d'un hôpital de la vallée de l'Oise tandis que dans la vallée de la Sambre, la rivière est montée de 60 cm dans la nuit, isolant des localités.

Dans le nord-est, bien que la Sarre eût amorcé sa décrue, les communications avec le village de Bliès-Guersviller n'étaient plus assurées que par barques et ses habitants refusaient, selon les pompiers, de quitter leurs habitations. Toute la ville basse de Sarreguemines était interdite à la circulation.

Des inondations ont touché d'autre part plusieurs pays de l'Europe de l'est, comme la Roumanie, où des voies de communication ont été coupées, notamment dans le nord du pays, et la république tchèque. Dans le sud-ouest de la Bohême (république tchèque), une fillette de 6 ans a péri noyée mardi dans une rivière en crue alors que plusieurs centaines de personnes ont été évacuées à la suite d'inondations qui ont causé d'importants dégâts matériels.



Une partie de la ville de Koblenz, inondée par le Rhin.

PHOTO AP

Le pape réalisera un vieux rêve en se rendant au Liban et sur les Lieux saints

Agence France-Presse
CITE DU VATICAN

Jean Paul II va pouvoir réaliser son vieux rêve de se rendre au Liban et dans les principaux lieux du Proche-Orient, qui ont été le berceau de la foi chrétienne.

Dès le début de son pontificat en 1978, il avait déclaré qu'il espérait pouvoir visiter un jour Jérusalem et les autres lieux saints, où il s'était rendu en pèlerinage quand il était archevêque de Cracovie. A plusieurs reprises, il a également affirmé qu'il souhaitait porter au Liban le témoignage de la solidarité de l'Église catholique pour ce pays qui a tant souffert de la guerre civile.

Autant le voyage au Liban est fixé à une période précise — à la fin du printemps —, autant le pèlerinage en Terre sainte n'est pas encore précisément programmé, le pape ayant exprimé l'intention de s'y rendre « si Dieu le veut »: on sait seulement qu'il aura lieu ultérieurement et constituera un voyage séparé de celui du Liban.

Le Vatican a toujours lié une visite éventuelle du pape dans la Ville Sainte à certaines garanties internationales dont elle devrait bénéficier.

« Nous ne demandons plus comme dans le passé, a déclaré il y a un an le ministre des Affaires étrangères du Saint-Siège, l'ar-

chevêque français Jean-Louis Tauran, que Jérusalem soit un corpus separatum (un corps juridiquement séparé par rapport à Israël). Il y a eu une évolution. Aujourd'hui, nous demandons que la communauté internationale s'engage pour qu'à cette ville soient données des garanties lui permettant de récupérer d'une façon durable son propre profil ».

En annonçant jeudi son projet de pèlerinage, le souverain pontife n'a fait d'allusion à aucune condition préalable. Mais on sait qu'une fois terminée, le 30 décembre prochain, la première phase de négociations entre Israël et le Vatican concernant les problèmes bilatéraux, une seconde phase de négociations devrait permettre aux parties d'aborder également des questions multilatérales telles que l'avenir de Jérusalem.

Le patriarche latin de Jérusalem, Mgr Michel Sabbah, a toujours souligné que Jean Paul II pourrait se rendre dans la Ville Sainte le jour où il pourrait y aller « en pèlerin et non en homme politique engagé ».

Le pape n'a pas précisé les pays qu'il souhaite visiter à cette occasion. Les principaux Lieux saints, où sont passés les patriarches, depuis Abraham, et où Jésus Christ et les apôtres ont œuvré, se trouvent surtout en Israël et

dans les territoires occupés, mais aussi en Jordanie et en Égypte.

Le chef de l'Église catholique avait déjà été invité au Sinai par le président égyptien disparu, Anouar El-Sadate, qui aurait voulu bâtir sur son sommet un temple consacré aux trois religions.

Lors de son pèlerinage en Terre Sainte, du 4 au 6 janvier 1964, Paul VI avait visité Amman, le Jourdain, Bétanie, Jérusalem, Nazareth, le Mont des Béatitudes, Bethléem.

Quant au Liban, la visite serait concentrée à Beyrouth et devrait avoir lieu au début du mois de juin, au moment du week-end de la Fête-Dieu ou peu après.

Il s'y rend, a-t-il dit, pour encourager les efforts de la communauté catholique locale qui est en train de préparer un synode consacré à ce pays, dont la date n'a pas encore été fixée. Il est prêt à rencontrer non seulement les catholiques mais aussi les orthodoxes et les musulmans.

Jean Paul II a été invité officiellement au Liban le 5 novembre dernier par le président Elias Hraoui, lors de sa visite au Vatican. Mais depuis dix ans, le pape a réitéré à plusieurs reprises son profond désir de se rendre dans ce pays. Il n'avait pas hésité à se déclarer disposé à y aller même dans les moments plus dramatiques du conflit.

Les doutes d'un évêque anglican sur l'histoire du Christ

Associated Press
LONDRES

Noël approche forcément puisque l'évêque anglican de Durham fait de nouveau état de ses doutes sur l'histoire du Christ. En tout cas, au moins sur la virginité de Marie, l'étoile de Bethléem et les rois mages.

En Angleterre, les doutes de Mgr David Jenkins font partie des traditions de Noël depuis qu'il a été désigné évêque en 1984 — trois jours après qu'un éclair se fut abattu sur la cathédrale de York Minster. De même qu'il se fait régulièrement remarquer à Pâques en mettant en doute la résurrection de Jésus.

La Une
Le chef de l'Église anglicane, l'archevêque de Cantorbéry, George Carey, a déploré que son évêque ait « rouvert ces questions qui divisent à l'approche de Noël, alors que la plupart des chrétiens préféreraient

se souvenir de tout ce qui les unit ».

« Chaque Noël, David Jenkins ressort ses arguments. Je suis un peu surpris de voir que les gens le prennent autant au sérieux », relevait sur la BBC William Westwood, évêque de Peterborough.

Car ces déclarations ont de nouveau fait la Une de la presse britannique — non sans critiques.

BBC
Le « scandale » a été provoqué cette année par une intervention du prélat, dans un entretien avec David Frost diffusé par la BBC.

Croit-il aux trois rois mages venus à l'étable de la Nativité avec de l'or, de la myrrhe et de l'encens? « Au total, je dois être franc et dire non », a-t-il répondu. « Je pense que ces histoires sont si splendides sur le plan symbolique et reprennent tant d'éléments des prophéties de l'Ancien Testament... »

Et les langes? et le fait qu'il

n'y avait plus de place à l'auberge? « Je commence à me demander... » Et l'étoile de Bethléem: « C'est simplement possible... »

Quant à la virginité de Marie, l'évêque remarque: « Cela fait trop de Jésus un Dieu, car Dieu a choisi de se faire homme. Mais je pense que le mystère, c'est qu'il est en effet devenu homme — et c'est pourquoi je veux deux parents. »

Retraite
Sa fille et attachée de presse Rebecca Jenkins affirme pour sa part que son père estimait que cette controverse était digne d'intérêt et qu'il recevait beaucoup de lettres. Et cela n'empêche apparemment pas la cathédrale presque millénaire de Durham de faire le plein pour la messe de minuit.

Seule incertitude: que deviendra la tradition à Noël 1994, avec la retraite de Mgr Jenkins prévue l'an prochain?

L'archevêché de Santa Fe menacé de faillite par les scandales sexuels

Agence France-Presse
ALBUQUERQUE

L'archevêché catholique de Santa Fe (Nouveau Mexique), frappé depuis quelques mois par une série de scandales sexuels, est menacé par la faillite, a indiqué l'archevêque Michael Sheehan en lançant un appel d'urgence à la générosité des fidèles.

L'archevêché doit affronter 41 plaintes pour agressions sexuel-

les, dont une partie pour des actes de pédophilie. Le montant des dommages-intérêts demandés par les victimes s'élève à quelque 50 millions de dollars.

« Nous courons le risque de faillite et de saisie de nos avoirs financiers et de nos biens », a indiqué Mgr Sheehan dans un appel publié par les bulletins paroissiaux.

L'archevêque Sheehan a assuré les fidèles que les fautifs avaient

été écartés et que l'Église s'occupait des victimes. « J'ai personnellement rendu visite à une douzaine de victimes et à leurs familles », écrit-il en expliquant que « des mesures ont été prises pour qu'aucun enfant ne soit plus jamais mis sciemment en danger ».

Le prédécesseur de Michael Sheehan, Mgr Robert Sanchez, avait dû démissionner au mois de mars après avoir été accusé d'avoir eu des relations sexuelles avec plusieurs femmes.

Travailler chez soi en toute simplicité.

MORIN ET ASSOCIÉS CONSULTANTS

2599 \$

• Très pratique si vous travaillez chez vous, ce PS/1 fait entrer la puissance dans votre bureau à domicile pour un prix très abordable. Il est idéal pour les budgets, les tableurs, etc.
• Facile à utiliser, facile à acheter et vous facilitant la vie, le PS/1 IBM est prêt à l'emploi. Il est livré avec un écran SVGA 14 po. • Les logiciels préinstallés, MS-DOS 6.0, Windows 3.1, Works pour Windows, Tutoriel du PS/1, Index PS/1, Performances PS/1 et Conseils PS/1, vous en donnent encore plus pour votre argent.
• Économisez temps, argent et électricité avec le nouveau Smart Energy System d'IBM qui comprend la fonction exclusive *Rapid Resume*. • Plus une garantie spéciale de trois ans*, l'assistance téléphonique à vie et un abonnement de un an au HelpClub (conseils pratiques et offres spéciales) pour les utilisateurs à la maison.

IBM PS/1

LA PUISSANCE SIMPLIFIÉE

PS/1 modèle 2155-F30	Écran SVGA 14 po inclus
Processeur i486SX 33 MHz	Mémoire de 4 Mo, extensible à 64 Mo
Capacité de disque dur de 389 Mo (avec fonction Double Space)	Affichage SVGA sur bus local qui améliore les performances vidéo.
Évoluit vers le Pentium	Fax-modem** interne

Pour obtenir l'adresse du distributeur ou détaillant agréé IBM le plus proche, appelez IBM DIRECT AU 1 800 465-7999, poste 248.

Offre spéciale pour les Fêtes
3 ANS DE GARANTIE*

*Un an de service sur place et deux ans de service au compteur. L'offre prend fin le 15 janvier 1994. Le service sur place peut être offert dans certaines régions uniquement. **Option de Modem facultative IBM. IBM, Microsoft, Windows, et Smart Energy System sont des marques de commerce d'IBM Corporation, Microsoft Corporation, Intel Corporation, et IBM Corporation. MS-DOS, Microsoft, Windows et Works sont des marques de commerce de Microsoft Corporation. Intel, i486SX, Pentium et le logo Intel Inside sont des marques de commerce d'Intel Corporation.

Économisez 15\$ sur nos pantoufles exclusives Fiattelli en cuir.
Toujours très appréciées. Surtout maintenant.

SEULEMENT

UN **35\$** VOTRE CHOIX

SE VENDAIENT 50\$

NAPOLI
• Noir
• Pointures 6 à 14
• Doublure de cuir
• Empeigne de cuir

MILANO
Noir ou bourgogne
• Pointures 6 à 14
• Doublure de cuir
• Empeigne de cuir

S.V.P. magasinez tôt pour un meilleur choix

Achat en magasin, téléphone, télécopieur, par la poste
Tél.: (514) 288-4653 poste 236 • Télécopieur (514) 288-6804
SANS FRAIS à l'extérieur de Montréal 1-800-263-2050
A. GOLD & SONS, 2050 BLEURY, SUITE 100, MONTRÉAL, Q.C. H3A 2J5
N.B. Le prix des commandes par la poste, téléphone ou télécopieur est de 40,45\$ la paire incluant 7% T.P.S. et 8% T.V.P.
Envoyez-moi paire de Fiattelli NAPOLI en noir à 40,45\$... Pointure _____
Envoyez-moi paire de Fiattelli MILANO en noir à 40,45\$... Pointure _____
Envoyez-moi paire de Fiattelli MILANO en bourgogne à 40,45\$... Pointure _____
Ajoutez 4,00\$ de frais de livraison pour 1 paire ou plus (taxes incluses)
Total de votre commande \$ _____

Portez à mon compte: Amex Visa MasterCard Diners A. Gold & Sons
N° de carte de crédit _____ Date d'expiration _____
 Ci-joint Mandat Chèque (Pas de P.S.L.) _____
Nom _____ Tél: _____
Adresse _____ Apt: _____
Ville _____ Prov. _____ Code postal _____

Idéales à donner ou à recevoir

Entrepôt 2050-2056, Bleury • 960 Ste-Catherine O. • La Place Vertu
Promenades St-Bruno • Mail Champlain Brossard • Centre Rockland
Fairview Pointe-Claire • Le Carrefour Laval • Les Galeries d'Anjou

Cartes American Express, Visa, MasterCard, Diners, Interac, A. Gold & Sons



On est équipé pour fêter.

Noël tombe le 25 décembre pour tout le monde. C'est ce jour-là, et dans les quelques heures qui précèdent, que tous voudront appeler un parent, un ami, pour lui souhaiter Joyeux Noël. Tenez bien vos tuques, ça veut dire près de 2 500 000 inter-

urbains, tous aussi importants les uns que les autres. Or, une seule entreprise possède un réseau téléphonique et un dispositif capables de tous les acheminer efficacement. Et vous la connaissez bien. Joyeux Noël.

Bell